



L'Alsace
auprès de

Union Européenne



Bruxelles en Direct

Lettre d'information du Bureau Alsace
Octobre-Novembre-Décembre 2009

L'ALSACE A BRUXELLES.....3

La Commission décerne les prix de « Destination européenne d'excellence 2009 » au Parc régional des Vosges du Nord.....	3
Présentation du Diagnostic Régional de l'Innovation en Alsace.....	3
4ème forum du réseau des Eco-Entreprises d'Alsace.....	3
Le Bureau Alsace reçoit une délégation de la Ville de Colmar.....	3
Déplacement à Bruxelles du Président de la CAMSA sur le thème du développement durable.....	4
Le Bureau Alsace et l'APA organisent le « Pot des Français de Bruxelles ».....	4
Le Bureau Alsace accueille une délégation malgache et camerounaise à l'occasion des premières assises de la coopération décentralisée	4

LES BREVES.....5

Barroso dévoile sa nouvelle Commission.....	5
Traité de Lisbonne: le Conseil européen, une nouvelle institution avec son règlement.....	5
Vingt-huit intergroupes parlementaires thématiques.....	6

LES POLITIQUES EUROPEENNES.....7

AGRICULTURE.....7

Analyse de la PAC.....	7
Seconde vague de projets agri-environnementaux et télécoms.....	7

CITOYENNETE.....8

Initiative citoyenne: La Commission ouvre le débat sur les conditions et modalités	8
2011 Année européenne du volontariat.....	8

CULTURE ET MEDIA.....9

Conseil Culture: Six actions prioritaires pour une génération créative.....	9
-----------------------------------------------------------------------------	---

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....10

La Commission veut faciliter les successions transfrontalières.....	10
Commerce en ligne: Une étude confirme les obstacles au commerce transfrontalier.....	10
Un nouveau label pour les « régions entreprenantes ».....	11
Conseil Compétitivité: les ministres planchent sur l'économie éco-performante.....	11
Les députés veulent passer la politique des marchés publics au peigne fin	12
Définir une stratégie européenne ambitieuse dans le domaine des clusters: stimulus essentiel pour la croissance et la création d'emplois en Europe	12
La Commission veut promouvoir les partenariats public-privé.....	13
Le « Fonds Marguerite 2020 » est opérationnel.....	14

DEVELOPPEMENT.....15

Un nouveau site Internet pour améliorer la coopération au développement.....	15
------------------------------------------------------------------------------	----

Les citoyens et le développement au cœur des Journées européennes du Développement du 22 au 24 octobre à Stockholm	15
EDUCATION-JEUNESSE-FORMATION.....	17
Lancement d'une plate-forme de la société civile en faveur du multilinguisme.....	17
Les objectifs de Lisbonne sont loin d'être atteints.....	17
L'emploi des jeunes à l'honneur entre 2010 et mi-2011.....	18
EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES.....	19
EURES de plus en plus sollicité.....	19
Le Conseil veut renforcer la dignité des personnes âgées dans le cadre des soins de santé	19
ENVIRONNEMENT-ENERGIE.....	20
50 milliards pour financer les technologies énergétiques.....	20
La Commission veut passer à la vitesse supérieure en imposant des objectifs.....	21
Les Vingt-sept sont prêts à discuter de la taxe carbone.....	22
Coup d'envoi du concours « Capitales vertes de l'Europe ».....	23
PE et Conseil s'accordent sur deux outils clés pour l'efficacité énergétique.....	23
Initiative de la Commission et de la BEI pour l'énergie locale.....	24
POLITIQUE REGIONALE.....	25
Vers une stratégie européenne pour le Danube	25
Eurostat publie son Annuaire régional 2009.....	25
Quatre jours d'« Open Days » à Bruxelles.....	25
Nouveau site Internet du programme européen URBACT.....	26
Pawel Samecki livre son testament politique.....	26
Nouveau document de la DG Regio sur la cohésion territoriale.....	27
RECHERCHE & INNOVATION.....	28
La Commission fait le point sur la mise en œuvre du 7e PCRD	28
Technologies intelligentes : l'UE débloque 300 millions d'euros.....	29
Les ambassadeurs de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation présentent leur « manifeste »	29
Lancement officiel de la plateforme pour l'excellence européenne.....	30
L'IET lance ses trois premières communautés	31
SPORT.....	32
Financement de projets, en attendant une nouvelle compétence.....	32
TIC.....	33
Mobiliser les TIC pour l'économie à faible intensité de carbone.....	33
Coopération électronique entre administrations publiques.....	34
TRANSPORTS.....	35
La mobilité urbaine déclinée en vingt actions.....	35
Un service européen de péage routier d'ici cinq ans.....	35
Les coordonnateurs RTE-T remettent à la Commission européenne leur rapport final.....	35
Faciliter l'accès des projets au programme Marco Polo.....	36
Financements pour le réseau transeuropéen de transport.....	37
M. Tajani préconise un « fonds spécial » pour les transports.....	37
DOSSIER	
De la Présidence suédoise à la Présidence espagnole de l'Union européenne	
Bilan et perspectives.....	39

La Commission décerne les prix de « Destination européenne d'excellence 2009 » au Parc régional des Vosges du Nord

Des représentants de 22 villes et régions touristiques européennes, situées dans autant de pays, ont reçu le 12 octobre le prix de « Destination européenne d'excellence 2009 ». Parmi les lauréats se trouve le Parc régional des Vosges du Nord.

Pour la compétition de cette année dont le thème était « Tourisme et zones protégées », 20 États membres de l'UE ainsi que la Turquie et la Croatie avaient soumis plusieurs centaines de candidatures. Les récompenses ont été remises par Pawel Samecki, le commissaire européen à la politique régionale, à l'occasion de la Journée européenne du tourisme et du Forum européen du tourisme organisés à Bruxelles.

Présentation du Diagnostic Régional de l'Innovation en Alsace

André Reichardt, Président du Conseil Régional d'Alsace et Sophie Rohfritsch, Vice-Présidente du Conseil Régional en charge de « Innovation, Recherche, et Enseignement supérieur », ont accueilli Pierre-Etienne Bisch, Préfet de la Région Alsace et German Granda, Chef d'unité France-Belgique-Luxembourg à la Direction Générale « Politique régionale » de la Commission européenne, à l'occasion de la présentation du Diagnostic Régional de l'Innovation, le 5 octobre 2009, à la Maison de la Région.

Cette démarche, menée à l'instigation de l'Europe, vise à consolider la stratégie régionale de l'innovation, en mobilisant toutes les énergies et les talents du territoire alsacien.

La démarche suivie par la Région depuis 2008 s'est composée de trois grandes phases :

- 1) une photographie des performances générales de l'Alsace, basée sur une analyse d'indicateurs régionaux,
- 2) l'examen détaillé du système d'innovation et des relations entre acteurs,
- 3) l'évaluation et la validation des priorités stratégiques.

Pour consulter le diagnostic régional de l'innovation :

<http://www.region-alsace.eu/medias/publications/recherche/diagnostic-regional-innovation.pdf>

4ème forum du réseau des Eco-Entreprises d'Alsace

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar et du centre Alsace a organisé, le 14 octobre 2009 à Colmar, le 4ème Forum des éco-entreprises d'Alsace sur le thème "Eco-technologies, quelles perspectives et opportunités ?".

A cette occasion, le Bureau Alsace a présenté les opportunités présentées par l'Union européenne en termes de financements communautaires dans le domaine des éco-technologies.

Pour consulter le programme complet :

http://www.colmar.cci.fr/images/stories/articles/EnvDD/Eco_Entreprises/4eme_Forum_EE___Invitation.pdf

Le Bureau Alsace reçoit une délégation de la Ville de Colmar

Les lundi 16 et mardi 17 novembre derniers, le Bureau Alsace a eu le plaisir d'accueillir une délégation de la Ville de Colmar, menée par Gilbert Meyer, son Maire. Le Bureau Alsace a organisé deux journées d'information et de rencontres sur les affaires européennes axées sur les thématiques du développement durable.

Outre des responsables de la Commission européenne, le Maire et son Conseil municipal ont rencontré Joseph Daul, Président du Parti Populaire Européen au Parlement européen et Jacques Barrot, Vice-président de la Commission européenne. Ce déplacement a également été l'occasion de rencontrer les membres de

l'Association pour la Promotion de l'Alsace (APA) à l'occasion d'un stammtisch.

Les rencontres organisées ont porté leurs fruits: décision a été prise par la Ville de Colmar de signer au printemps 2010 la « Convention des Maires », l'initiative européenne qui incite les collectivités locales et les citoyens à dépasser les objectifs climatiques et énergétiques de l'Union européenne (réduire les émissions de CO2 de 20% d'ici 2020, grâce à une augmentation de 20% de l'efficacité énergétique et à une part de 20% d'énergie produite à partir de sources renouvelables).

Déplacement à Bruxelles du Président de la CAMSA sur le thème du développement durable

Le mardi 17 novembre 2009, le Bureau Alsace a accueilli M. Joseph Spiegel, Président de la CAMSA (Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace) ainsi que deux de ses collaborateurs. Ce déplacement, organisé par le Bureau Alsace, avait pour thème le développement et la mobilité durable. A cette occasion, M. Spiegel a pu s'entretenir avec différents acteurs européens des institutions et réseaux européens actifs dans ces domaines. Lors de cette journée il a notamment été question de la Convention des maires, du Sommet de Copenhague et du plan d'action sur la mobilité urbaine.

Le Bureau Alsace et l'APA organisent le « Pot des Français de Bruxelles »

Le 1er décembre dernier, le Bureau Alsace et l'Association pour la Promotion de l'Alsace (APA) ont organisé une des éditions du « Pot des français de Bruxelles ». Cette manifestation mensuelle permet à la Communauté française de Bruxelles de se retrouver pour partager un moment de convivialité. L'organisation de cette manifestation par les Alsaciens de Bruxelles a permis d'assurer la visibilité de l'Alsace à Bruxelles et dans les réseaux européens. Organisée en partenariat avec l'Agence de Développement du Tourisme du Bas-Rhin, elle a été suivie par plus de 200 personnes et a représenté une soirée riche en contacts.

Le Bureau Alsace accueille une délégation malgache et camerounaise à l'occasion des premières assises de la coopération décentralisée

A l'occasion des premières assises de la coopération décentralisée organisées par la Commission européenne et le Comité des Régions le 2 décembre, le Bureau Alsace a accueilli un représentant de l'Institut Régional de Coopération au Développement (IRCOD), ainsi que deux élus camerounais et deux élus malgaches. Les assises de la coopération décentralisées ont permis aux élus du Nord et du Sud ainsi qu'aux représentants des institutions européennes d'échanger sur des thématiques telles que « l'efficacité de l'aide », « la gouvernance locale », « l'atteinte des Objectifs du Millénaire dans le domaine de la santé » ou encore « l'accès à l'énergie et le développement durable ». Compte tenu du succès de cette manifestation, le Comité des Régions a annoncé qu'elle serait réitérée chaque année.

Barroso dévoile sa nouvelle Commission

José Manuel Barroso a dévoilé le 27 novembre la répartition des portefeuilles entre les membres du nouveau collège des Commissaires, qui ont été proposés par les Etats membres. La prochaine étape consistera pour chacun d'eux à passer les auditions au Parlement européen. Ces dernières sont prévues entre le 11 et le 18 janvier, avant le vote d'investiture du 26 janvier prochain.

La nouvelle Commission comporte une moitié de commissaires sortants, qui n'occuperont pas les mêmes postes. Pour la plupart, ils prendront la charge de dossiers influents : Olli Rehn va passer de l'Elargissement aux Affaires économiques et monétaires, succédant à Joaquin Almunia qui lui obtient la Concurrence. D'une manière générale, beaucoup d'Etats membres ont vu leurs demandes satisfaites pour leurs commissaires : le Français Michel Barnier hérite ainsi du Marché intérieur et des services financiers, le Polonais Janusz Lewandowski du Budget, l'Allemand Günter Oettinger de l'Energie et le Roumain Dacian Cioloș de l'Agriculture.

La Commission Barroso II comporte quelques innovations : la Danoise Connie Hedegaard sera ainsi responsable de la politique climatique. Ministre chargée de ces questions au Danemark, elle est largement impliquée dans la préparation de la conférence de l'ONU de Copenhague. Le reste de la politique environnementale (protection des sols, de l'eau, de la qualité de l'air, etc.) sera sous la tutelle du Slovène Janez Potocnik. Autre innovation notable, la scission du portefeuille Justices et Affaires intérieures, avec d'un côté la Suédoise Cecilia Malmström aux Affaires intérieures (sécurité, immigration, etc.) et de l'autre la Luxembourgeoise Viviane Reding à la Justice et aux Droits fondamentaux.

Pour en savoir plus sur la Commission Barroso II:

[http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/1837&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=IP/09/1837&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/1837&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

Traité de Lisbonne: le Conseil européen, une nouvelle institution avec son règlement

Avec le Traité de Lisbonne, le Conseil européen devient une institution de l'UE à part entière et disposera donc, en tant que tel, de son propre règlement intérieur. Celui-ci a d'ailleurs été adopté par procédure écrite le 1er décembre, date de l'entrée en vigueur du Traité, à l'occasion du Conseil Justice et affaires intérieures. Il rappelle que le Conseil européen se réunit deux fois par semestre sur convocation de son nouveau président stable nommé pour un mandat de deux ans et demi-renouvelable une fois - en l'occurrence le Belge Herman Van Rompuy. Lorsque la situation l'exige, ce dernier peut convoquer une réunion extraordinaire. Les sommets se déroulent à Bruxelles, sauf si M. Van Rompuy avec l'accord du Conseil affaires générales ou du Comité des représentants permanents des Etats membres statuant à l'unanimité, en décide autrement.

Lien entre les présidents

Le texte revient ensuite sur le rôle du président du Conseil européen et ses rapports avec le Premier ministre (ou le président) du pays assurant la présidence semestrielle tournante du Conseil. Le premier assurera la préparation et la continuité des travaux du Conseil européen, en coopération avec son homologue de la Commission et sur base des travaux du Conseil Affaires générales. Le second présidera le Conseil Affaires générales (désormais séparé du Conseil Relations extérieures) qui continuera à préparer les réunions du Conseil européen. Le président du Conseil européen établira en outre une étroite coopération et coordination avec ce dernier via des rencontres régulières. Le chef de l'Exécutif sera aussi impliqué et convié. Pour le

reste, le Conseil européen reste composé de son président, des chefs d'Etat et de gouvernement, du président de la Commission et du Haut représentant pour les affaires étrangères. Il se prononce par consensus en général mais son président peut demander un vote si l'un des membres du Conseil européen le souhaite et si la majorité des membres le soutient.

S'agissant des rapports avec le Parlement européen, ce sera M. Van Rompuy qui viendra en plénière présenter les résultats du dernier Conseil européen. Le Premier ministre (ou le président) de la présidence en exercice du Conseil exposera pour sa part devant les députés les priorités de son mandat ainsi que le bilan de son semestre. Concernant la transparence, le Conseil européen reste une instance où délibérations ne sont pas publiques et relèvent du « secret professionnel ». Il appliquera les mêmes règles d'accès du public aux documents que le Conseil.

Rôle du Secrétaire général

Enfin, le règlement rappelle que le Conseil européen et son président sont aidés par le Secrétaire général, actuellement le Français Pierre de Boissieu. Celui-ci assista aux réunions du Conseil européen et prendra toute mesure nécessaire à l'organisation des travaux. Il sera en outre pleinement responsable de la gestion des crédits à la fois du Conseil et du Conseil européen puisque le Conseil européen aura désormais son budget propre (de l'ordre de 25 millions d'euros en 2010 dont 12 millions pour la seule organisation des réunions des chefs d'Etat et de gouvernement). Le Conseil européen reste localisé au 175 rue de la Loi, à Bruxelles. Les mesures d'application relatives à l'exercice des présidences tournantes du Conseil ont également été adoptées le 1er décembre. Celles-ci continueront à travailler en « trio » pour les différentes formations du Conseil.

Calendrier des Présidences du Conseil des ministres à venir

Suède juillet/décembre 2009 - Espagne janvier/juin 2010 - Belgique juillet/décembre 2010 - Hongrie janvier/juin 2011 - Pologne juillet/décembre 2011 - Danemark janvier/juin 2012 - Chypre juillet/décembre 2012 - Irlande janvier/juin 2013 - Lituanie juillet/décembre 2013 - Grèce janvier/juin 2014 - Italie juillet/décembre 2014 - Lettonie janvier/juin 2015 - Luxembourg juillet/décembre 2015 - Pays-Bas janvier/juin 2016 - Slovaquie juillet/décembre 2016 - Malte janvier/juin 2017 - Royaume-Uni juillet/décembre 2017 - Estonie janvier/juin 2018 - Bulgarie juillet/décembre 2018 - Autriche janvier/juin 2019 - Roumanie juillet/décembre 2019 - Finlande janvier/juin 2020

Vingt-huit intergroupes parlementaires thématiques

Les secrétaires généraux du Parlement européen ont pris la décision le 8 décembre dernier de mettre en place une liste de 28 intergroupes. Ces groupes réunissent des députés de divers groupes politiques souhaitant travailler ensemble sur un sujet bien spécifique : PME, Chemins de St Jacques, Famille et droit de l'enfant, Bioéthique, Ciel et espace, Jeunesse, Urban, Régions de montagne, insulaires et faiblement peuplées et régions ultrapériphériques, Economie sociale, Chasse durable, biodiversité, activités campagnardes et forêts, Pauvreté extrême, droits de l'homme et quart monde, Personnes handicapées, Tibet, Changement climatique, biodiversité et développement durable, Eau, Europe baltique, Media, Vieillesse et solidarité intergénérationnelle, Mers et zones côtières, Bien-être et conservation des animaux, Groupe de coordination des syndicats, Nouveaux médias, logiciels libres et information ouverte, Société, Minorités nationales traditionnelles, régions constitutionnelles et langues régionales, Droits des lesbiennes, homosexuels, bisexuels et transsexuels, Services publics, Sahara occidental, Antiracisme et diversité (rom inclus), Vin, fruits et légumes, aliments de tradition et de qualité.

AGRICULTURE

Analyse de la PAC

La DG Agriculture de la Commission européenne a récemment lancé un nouveau produit: « Agricultural Policy Briefs Perspective ». Les notes qui y sont publiées analyseront les divers aspects de la Politique agricole commune en les reliant aux discussions sur l'avenir de cette dernière. La première note publiée concerne l'évolution de la PAC au cours des deux dernières décennies et examine la position actuelle de la politique suite aux récentes réformes ainsi que l'influence que cela aura sur les changements à venir.

Pour plus d'informations :

http://ec.europa.eu/agriculture/analysis/perspec/app-briefs/index_en.htm

Seconde vague de projets agri-environnementaux et télécoms

Des projets de développement rural dans les secteurs agri-environnementaux, de l'énergie ou des télécoms dans quatorze Etats membres vont bénéficier de financements octroyés dans le cadre du bilan de santé de la Politique agricole commune (PAC) et du plan européen de relance économique, convenus en novembre 2008. Le comité pour le développement rural (rassemblant des représentants des 27 États membres) a approuvé le 24 novembre une seconde vague de propositions émanant de pays ou régions qui ont présenté des modifications

de leurs programmes de développement rural. Dans chaque cas, le financement communautaire s'ajoute à un montant quasi similaire de fonds nationaux ou privés. Les décisions prises jusqu'à présent apportent environ 1,6 milliard d'euros de l'UE dans un budget du développement rural de plus de 90 milliards d'euros pour la période 2007-2013. Cette seconde vague porte sur 36 programmes de développement rural (9 nationaux et 27 régionaux). Les financements ainsi octroyés en octobre et novembre portent à 83 % sur les secteurs de la biodiversité (un quart du total), de la gestion de l'eau, de la restructuration du secteur laitier et du changement climatique. Une part de 3,5 % va aux énergies renouvelables et 1,2 % à des projets de coopération spécifiques innovants. Développer les infrastructures de haut débit reste aussi une priorité, 13 nouveaux programmes (5 nationaux et 8 régionaux) étant axés sur la couverture des zones rurales. Le budget supplémentaire dégagé pour ce secteur atteint ainsi 149,6 millions d'euros. Les nouveaux programmes approuvés se situent dans les pays suivants : Malte, Italie, Danemark, Portugal, Lettonie, Pays-Bas, Belgique, Lituanie, Estonie, Finlande, Royaume-Uni, Espagne, Allemagne, Luxembourg. La plupart des autres plans de développement rural doivent aussi être modifiés, afin que les fonds supplémentaires accessibles au titre du bilan de santé de la PAC et du plan européen de relance économique soient mis à la disposition de tous les États membres et régions.

Repère

Les mesures convenues au titre du bilan de santé de la PAC permettent aux États membres/régions d'obtenir une enveloppe supplémentaire de 3,4 milliards d'euros, à utiliser sur 2010-2013, dans le cadre de leurs plans de développement rural selon certaines priorités (changement climatique, gestion de l'eau, énergie renouvelable, biodiversité, secteur laitier). Le plan européen de relance apporte en plus un milliard d'euros pour le haut-débit en milieu rural.

Initiative citoyenne: La Commission ouvre le débat sur les conditions et modalités

Plusieurs questions restent encore en suspens quant aux modalités et au fonctionnement du nouveau concept d'initiative citoyenne inscrit dans le Traité de Lisbonne. La Commission européenne a donc lancé le 11 novembre une consultation publique sur ce sujet, invitant les milieux intéressés à se prononcer sur une dizaine d'interrogations, exposées dans un Livre vert. Une des innovations du Traité de Lisbonne est cette idée d'initiative citoyenne. Il s'agira d'une sorte de pétition qui, pour peu qu'elle comprenne un million de signatures de citoyens qui doivent être ressortissants d'un nombre « significatif » d'Etats membres, amène à attendre de la Commission qu'elle soumette une proposition sur les questions ou requêtes qu'elle comprend. Le 7 mai 2009, le Parlement européen a adopté une résolution invitant la Commission à soumettre une proposition de règlement concernant la mise en œuvre de l'initiative citoyenne. Concernant la procédure, il prévoyait notamment que la Commission doit prendre une décision sur la demande contenue dans l'initiative dans un délai de trois mois. Si elle a l'intention de ne pas soumettre de proposition d'acte juridique, elle en explique les motifs au Parlement et aux organisateurs. L'initiative devrait être soutenue par au moins un million de citoyens de l'UE, ressortissants d'au moins un quart des Etats membres. Le nombre de ressortissants de chaque État membre devrait représenter au moins 1/500e de la population de l'État concerné.

La consultation est ouverte jusqu'au 31 janvier 2010.

Pour plus d'informations :

http://europa.eu/documentation/official-docs/green-papers/index_fr.htm

2011 Année européenne du volontariat

Le Conseil de l'UE a décidé le 27 novembre que 2011 sera « l'Année européenne du volontariat pour la promotion de la citoyenneté active ». L'organisation de l'année avait été proposée par la Commission européenne et a reçu un avis positif du Parlement européen qui a

aussi avalisé son budget (3 millions d'euros pour les travaux préparatoires en 2010 et 8 millions au cours de l'Année proprement dite). Les objectifs stratégiques suivants sont prévus :

- travailler à l'instauration de conditions propices au volontariat dans l'UE ;
- donner aux organisations vouées au volontariat les moyens d'agir et d'améliorer la qualité de ce dernier ;
- récompenser et reconnaître les acquis issus d'activités de volontariat;
- sensibiliser l'opinion publique à la valeur et à l'utilité du volontariat.

Conseil Culture: Six actions prioritaires pour une génération créative

Lors de sa session consacrée à la culture, le Conseil de l'UE a adopté le 27 novembre des conclusions visant à promouvoir une génération créative dans l'UE. Le Conseil a défini six actions prioritaires. Il s'agit de :

- 1) Intégrer une dimension « enfants et jeunes » dans les politiques pertinentes de promotion de la culture ;
- 2) Optimiser le potentiel du secteur de l'éducation pour ce qui est de promouvoir la créativité par la culture et l'expression culturelle, au moyen, par exemple, de formations spécialisées et d'actions de formation continue destinées aux enseignants ;
- 3) Encourager et aider les établissements culturels (comme les musées, les bibliothèques, les galeries et les salles de spectacle) à établir de meilleurs contacts avec les enfants et les jeunes ;
- 4) Promouvoir le talent et la créativité par la culture dans le cadre de stratégies d'inclusion sociale destinées aux enfants et aux jeunes (y compris ceux souffrant d'un handicap) ;
- 5) Favoriser un meilleur accès de tous les enfants et les jeunes à la culture par l'utilisation des TIC (technologie de l'information et de la communication) ;
- 6) Faciliter les échanges de bonnes pratiques et créer une base de connaissances factuelles dans ce domaine.

Le Conseil a invité les États à coopérer, afin que ces conclusions prennent forme dans le cadre des travaux en cours concernant l'agenda européen de la culture et le plan de travail 2008-2010 en faveur de la culture.

Pour consulter les conclusions du Conseil Culture :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2009:301:0009:0011:FR:PDF>

La Commission veut faciliter les successions transfrontalières

Plus besoin de courir d'un pays à l'autre de l'UE pour rassembler un héritage réparti dans plusieurs Etats membres. Seules l'adresse habituelle ou la nationalité du défunt serviront, à l'avenir, de critères pour régir les successions transfrontalières dans toute l'Union européenne. C'est en tout cas ce que la Commission a proposé au Conseil et au Parlement européen dans un projet de règlement le 14 octobre. Le commissaire Jacques Barrot, chargé de la Justice, avait annoncé son projet de longue date. Après un livre vert en 2005 sur la question, le projet prendra la forme d'un règlement d'application directe et homogène dans tous les Etats membres. Au total, l'UE enregistre quelque 450 000 successions par an, soit un patrimoine de plus de 120 milliards d'euros. Or, d'après la Commission, les règles gouvernant la compétence, mais aussi la loi applicable, varient considérablement d'un Etat à l'autre. La proposition de la Commission européenne prévoit donc une loi unique pour une succession européenne : celle de la résidence habituelle ou celle de la nationalité du défunt. L'autorité compétente pour régler l'héritage sera celle de l'adresse du disparu. Mais cette dernière pourra cependant renvoyer le dossier à l'Etat de nationalité s'il est mieux placé pour le traiter ou s'il est choisi par le légataire. Le règlement innove aussi en créant un « certificat successoral européen ». Un document, reconnu dans toute l'UE, prouvant la qualité d'héritier ou les pouvoirs de l'administrateur de la succession. Jacques Barrot a précisé que ce certificat devrait accélérer le processus de succession et simplifier la démarche. Enfin, les décisions et actes authentiques pris en matière successorale feront l'objet d'une reconnaissance mutuelle pleine et entière.

Pour en savoir plus : http://ec.europa.eu/news/justice/091015_fr.htm

Commerce en ligne: Une étude confirme les obstacles au commerce transfrontalier

En moyenne, 61 % des commandes passées en ligne dans un autre pays de l'UE échouent, essentiellement parce que le commerçant n'assure pas l'expédition dans le pays de résidence du consommateur ou n'offre pas de moyens de paiement transfrontalier adéquats. Telle est la conclusion d'une vaste enquête indépendante menée par la Commission européenne et publiée le 22 octobre. Des acheteurs ont tenté de commander cent produits très demandés – des appareils photos, des CD, des livres ou des vêtements, par exemple – auprès d'un prestataire d'un autre pays. Au total ils ont passé plus de 11.000 commandes. La plupart des problèmes posés ont concerné l'achat transfrontalier de matériel informatique, d'équipements électroniques et d'appareils électroménagers, alors que les livres ont été les produits qui se vendaient le mieux en ligne. Dans tous les Etats sauf deux (Autriche et Espagne), les chances de réussir un achat transfrontalier sont inférieures à 50%, selon l'étude. La Commission pense que la « fragmentation du marché intérieur » agit comme un frein sur les entreprises qui hésitent à servir les consommateurs dans un autre Etat membre. Sur base des résultats de l'enquête, la Commission a présenté trois priorités politiques :

1. elle souhaite doter le consommateur européen d'un ensemble de droits : c'est l'objectif de la proposition de directive sur les droits des consommateurs qui vise à remplacer l'actuel patchwork législatif ;
2. elle veut renforcer l'application de la législation par-delà les frontières via une action coordonnée sous la direction de l'UE ;
3. simplifier la réglementation transfrontalière pour les détaillants.

La Commission organisera en 2010 un forum des parties prenantes pour analyser les problèmes relatifs à la collecte des données commerciales et à leur utilisation pour profiler et cibler les consommateurs

Pour plus d'informations : http://ec.europa.eu/consumers/strategy/docs/com_staff_wp2009_en.pdf

Un nouveau label pour les « régions entrepreneurantes »

Le Comité des régions de l'UE (CdR), en partenariat avec la Commission européenne, a lancé le label de la « Région européenne entrepreneurante » (EER – European Entrepreneurial Region), un projet-pilote pour récompenser les régions de l'UE qui font preuve d'une vision exceptionnelle en matière de politique des entreprises. L'annonce a été faite le 7 octobre, à l'occasion des « Open Days ». Pour Luc Van den Brande, président du CdR, l'objectif est d'encourager les collectivités territoriales à prospecter de nouvelles voies pour générer une croissance économique à long terme grâce à l'entrepreneuriat. Le label EER devrait inciter les régions qui préparent encore des plans locaux de relance pour faire face à la crise actuelle à mieux prendre en compte les besoins spécifiques des PME.

Le label EER est ouvert à toutes les régions de l'UE dotées des pouvoirs politiques nécessaires pour élaborer leur propre stratégie de soutien à l'entrepreneuriat. Chaque année, jusqu'à trois régions pourront se voir octroyer le label. Les choix seront opérés par un jury composé de membres du CdR, ainsi que de représentants de la Commission et des associations d'entreprises BUSINESSEUROPE, UEAPME et EUROCHAMBRES, qui toutes soutiennent ce projet. Le jury tiendra compte des caractéristiques particulières de la région candidate, c'est-à-dire de ses compétences en matière de politique des entreprises, de son potentiel entrepreneur, et du caractère durable et crédible des mesures proposées. Les premiers labels « Région entrepreneurante de l'année » pour les années 2011 et 2012 seront décernés lors d'une cérémonie qui se tiendra en février 2010. Les régions ont jusqu'au 15 janvier 2010 pour se porter candidates.

Pour en savoir plus:

<http://www.cor.europa.eu/pages/PressTemplate.aspx?view=detail&id=af7894cb-c940-4934-b33e-dc74bb881ebc>

Conseil Compétitivité: les ministres planchent sur l'économie éco-performante

La transition vers une économie éco-performante était un des thèmes du Conseil Compétitivité informel à Umeå (Suède), qui a pris fin le 15 octobre. La ministre suédoise du Commerce, Maud Olofsson, a insisté sur la nécessité pour l'Europe de s'orienter le plus rapidement possible vers une économie éco-performante. Cela signifie que les industries soient durables et respectueuses de l'environnement et que le marché de l'emploi ne grandisse pas sans prendre en compte le changement climatique. Selon la Suédoise, la présidence espagnole poursuivra au printemps les travaux sur une stratégie en faveur de l'économie éco-performante. Les ministres ont souligné l'utilité de coopérer avec les industries au sein d'un partenariat privé-public. Ils ont cité, comme secteurs à fort potentiel d'emplois et de croissance durable, les énergies renouvelables, les technologies à utilisation optimale de l'énergie et des ressources, la technologie de l'environnement, les TIC et les transports durables. Une approche politique intégrée et transectorielle a fait l'objet d'un consensus des ministres pour exploiter les synergies entre les mesures politiques. Outre un accord en décembre à Copenhague, les ministres voient en un prix international du carbone une motivation clé pour que les marchés investissent dans des technologies propres. Les marchés publics, la normalisation et les spécifications de performance, à condition qu'ils soient verts, peuvent renforcer la compétitivité de l'Europe. Les PME doivent aussi bénéficier de conditions appropriées pour promouvoir leur transition vers une économie verte. Les ministres ont réitéré la nécessité de mettre clairement l'accent sur la recherche, l'innovation, et le déploiement de nouveaux produits et services.

Pour consulter les conclusions du Conseil Compétitivité du 15 octobre 2009:

http://www.se2009.eu/polopoly_fs/1.19452!menu/standard/file/16_27_summary_orig_1.pdf

Les députés veulent passer la politique des marchés publics au peigne fin

Le Parlement européen a décidé de faire le point sur la façon dont le droit communautaire encadrant la passation des marchés publics est mise en œuvre dans l'Union européenne, plus de trois ans après le début de la mise en œuvre des nouvelles directives européennes (2004/18/CE pour les marchés classiques et 2004/17/CE pour les secteurs spéciaux). Sa commission du marché intérieur a confié à Heide Rühle (Verts/ALE, allemande) la préparation d'un rapport d'initiative que l'Assemblée devrait adopter au printemps prochain. À ce titre, une audition publique sera organisée d'ici la fin de l'année. La commission parlementaire, qui a procédé, mardi 6 octobre, à un premier échange de vues sur la question, identifie plusieurs thèmes de discussions:

- étudier la contribution des marchés publics dans les politiques nationales de relance économique ;
- analyser les comportements qui tendent à empêcher la participation à une mise en concurrence d'entreprises issues d'un État membre différent ;
- identifier les moyens de favoriser la transparence dans les marchés publics.

Définir une stratégie européenne ambitieuse dans le domaine des clusters: stimulus essentiel pour la croissance et la création d'emplois en Europe

Dans le contexte des Open Days à Bruxelles, BusinessEurope (organisation patronale européenne fondée par des organisations patronales nationales, représentant 40 organisations issues de 34 pays) a formulé ses recommandations à l'attention des institutions européennes et des autorités nationales et régionales, sur le développement de clusters en Europe. Persuadé qu'il s'agit d'une très grande occasion d'accompagner la nécessaire évolution économique à l'avenir, BusinessEurope estime que le développement de clusters doit faire l'objet d'une attention croissante de la part des politiciens locaux, nationaux et européens. Définir une stratégie européenne ambitieuse dans le domaine des clusters, qui soit en accord avec les défis d'une concurrence mondiale, qui soit partisane de l'émergence de clusters au niveau mondial et aide à régénérer les territoires européens, apportera le stimulus essentiel à la croissance et à la création d'emplois en Europe. Le directeur général de BusinessEurope, Philippe de Buck, a conclu les travaux en formulant les recommandations clés de l'organisation patronale européenne, à savoir :

1/ les institutions européennes devraient:

- accroître la cohérence et la coordination des initiatives européennes en faveur d'un bon cadre pour les clusters ;
- promouvoir l'« inter-clustering » comme partie d'une vaste stratégie pour concrétiser une classe de clusters mondiale ;
- revaloriser l'Observatoire européen des clusters en lui donnant la possibilité de développer son expérience de terrain en matière d'analyses et de recommandations ;

2/ les autorités nationales et locales devraient :

- impliquer les autorités régionales via le développement de stratégies de clusters nationales et faciliter l'interaction et la coopération des différentes initiatives régionales ;
- prendre conscience que les clusters sont un phénomène conducteur de marchés et appliquer une approche bottom-up et non imposée par le haut ;
- développer un environnement d'affaires permettant le développement de clusters.

Les clusters sont devenus l'un des principaux moyens de réfléchir à la façon dont le monde industriel et les sociétés de service génèrent des avantages compétitifs liés à leurs interactions avec des entreprises similaires et à l'environnement régional de l'endroit où elles sont basées. Malgré le fait que les clusters sont des phénomènes conducteurs de marchés, les politiques publiques centrées sur l'avenir les incluent dans leurs stratégies d'innovation fondées sur la politique de cohésion. Pour que les clusters atteignent une dimension mondiale, les régions européennes doivent travailler ensemble pour créer la masse critique qui leur permet de franchir les obstacles et la croissance au niveau mondial. Une Europe sans world-class clusters perdra son leadership dans le monde des affaires au niveau mondial.

Pour en savoir plus :

[http://clusters.wallonie.be/servlet/Repository/communiquedebusinessseurope-\(octobre-2009\).pdf?IDR=36464&saveFile=true](http://clusters.wallonie.be/servlet/Repository/communiquedebusinessseurope-(octobre-2009).pdf?IDR=36464&saveFile=true)

La Commission veut promouvoir les partenariats public-privé

La Commission européenne invite les gouvernements et les entreprises touchés par l'effondrement du crédit, à unir leurs forces après la crise pour améliorer les services publics. Dans sa communication sur les partenariats public-privé (PPP) présentée le 19 novembre, elle annonce pour 2010 des changements législatifs pour faciliter la collaboration entre pouvoirs publics et entreprises, y compris lors de demandes conjointes de fonds européens. Les Etats ont accru les dépenses publiques de 5 % du PIB de l'UE au total depuis l'année passée, mais les ministres des Finances ont décidé en octobre dernier qu'il était temps de revenir à la normale du moins d'ici 2011. La Commission compte clarifier les règles juridiques pour les PPP existants au niveau européen (les initiatives technologiques conjointes ou ITC) et simplifier la manière dont les PPP nationaux peuvent obtenir une aide. Car sur le plan juridique, un PPP peut obtenir de l'argent des Fonds structurels, mais l'utilisation des fonds obtenus est soumise à des contraintes, notamment l'obligation de dépenser l'enveloppe dans les deux ans. Selon la Commission, les Etats membres ignorent souvent que les entreprises communes qu'ils créent ont accès aux Fonds structurels. Dans les ITC, des PPP mis sur pied dans le domaine de la recherche (médicaments, aéronautique, piles à combustible et hydrogène, industrie nanoélectronique et systèmes informatiques embarqués), la Commission est un partenaire direct. Cela peut causer des problèmes juridiques dans les Etats membres parce que les contrats n'existent qu'en droit communautaire. Les deux directives qui couvrent les contrats publics de certains secteurs (2004/17/CE et 2004/18/CE) – dont les services postaux, l'eau, l'énergie et les transports – excluent les concessions, catégorie dans laquelle entrent la plupart des PPP. Les concessions sont des projets dans lesquels les secteurs privé et public partagent les risques. A peine 4 % de projets d'infrastructure dans le monde font l'objet de PPP. Le Royaume-Uni est l'Etat membre qui signe le plus de contrats public-privé (58 % du total) tandis que l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie et le Portugal comptent pour 30 % entre eux. L'OCDE estime que les coûts pour les routes, les chemins de fer, l'électricité et l'eau s'élèveront, pris ensemble, à 2,5 % du PIB mondial en 2030. La Banque mondiale indique que l'infrastructure dans les nouveaux Etats membres coûtera à elle seule 65 milliards d'euros en 2020.

Pour consulter la communication:

http://ec.europa.eu/growthandjobs/pdf/european-economic-recovery-plan/ppp_fr.pdf

Le « Fonds Marguerite 2020 » est opérationnel

Le Fonds paneuropéen d'investissement pour l'énergie, le changement climatique et les infrastructures - « Fonds Marguerite 2020 » - est sur les rails. Six des principales institutions financières publiques européennes ont signé, le 3 décembre, l'accord officiel les engageant chacune à hauteur de 100 millions d'euros. Le Fonds s'est fixé un objectif de collecte de 1,5 milliard d'euros d'ici la fermeture définitive des appels de fonds en 2011. L'accord a été signé par Philippe Maystadt, Président de la Banque européenne d'investissement, Augustin de Romanet, Directeur général de la Caisse des Dépôts (France), Franco Bassanini, Président de la Cassa Depositi e Prestiti (Italie), Ulrich Schröder, Président de la KfW (Allemagne), José Maria Ayala Vargas, Président de l'Instituto de Crédito Oficial (Espagne) et Zbigniew Jagiello, Président de la PKO Bank Polski (Pologne). Ses six « parrains » ont invité d'autres investisseurs à les rejoindre dans le cadre d'un premier appel qui sera clôturé le 3 mars 2010. Le Fonds Marguerite est un fonds d'actions paneuropéen qui vise à agir comme un catalyseur pour les investissements dans des infrastructures effectuées au titre des politiques clés de l'UE dans les domaines du changement climatique, de la sécurité énergétique, et des réseaux transeuropéens. Ses promoteurs espèrent qu'il servira de modèle pour la création d'autres fonds similaires dans l'UE dont l'ambition serait de combiner un marché basé sur le principe du retour d'investissement pour les investisseurs avec la poursuite des objectifs des politiques publiques. Le Fonds Marguerite est la première initiative conjointe de grandes institutions publiques en Europe financière. Il a reçu le soutien actif de la Commission européenne lors de son lancement, l'année dernière, sous l'égide du Conseil européen, dans le cadre du plan européen de relance économique. La Commission a reçu le feu vert des États membres pour y contribuer à hauteur de 80 millions d'euros en soutien au développement du réseau transeuropéen de transport, sous réserve de l'approbation du Parlement européen. Marguerite est l'un des premiers fonds « post-crise » à être lancé et l'un des plus grands exercices de collecte de fonds réalisé en 2009 en Europe. Il fournira des fonds propres ou quasi fonds propres à des sociétés qui possèdent ou exploitent des infrastructures dans les secteurs des transports et de l'énergie, ainsi que dans les énergies renouvelables. Le Fonds est un investisseur de long terme (20 ans) et est destiné à être entièrement investi en quatre ans. Il sera axé sur la création d'actifs (principalement pour des nouveaux investissements). Les promoteurs du Fonds et d'autres institutions de crédit à long terme annoncent également leur intention d'établir une « Initiative de cofinancement de la dette » de l'ordre de 5 milliards d'euros, en vue de financer la dette à long terme pour les projets dans lesquels le Fonds Marguerite investit.

Pour plus d'informations:

[http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=BEI/09/242&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en)

[reference=BEI/09/242&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=BEI/09/242&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en)



Un nouveau site Internet pour améliorer la coopération au développement

La Commission européenne a lancé le 16 octobre, le site internet Capacity4dev.eu conçu pour améliorer la coopération au développement de l'Europe. Ce site permettra à l'ensemble des acteurs du développement d'échanger leurs vues et leurs bonnes pratiques à propos de l'action menée par la Commission pour réformer la manière dont elle fournit son expertise par l'intermédiaire d'actions de formation, de recherche, de conseil ou d'assistance technique.

Réalisé en coopération avec le Centre commun de recherche, le site Capacity4dev.eu est une plateforme d'échange sur laquelle tous les intervenants, parmi lesquels le personnel de la Commission (tant dans les pays concernés qu'au sein de l'administration centrale), les spécialistes du développement, les pays partenaires, les donateurs, les universitaires, les ONG et les représentants de la société civile, peuvent échanger leur savoir-faire et leurs idées sur les moyens de rendre la coopération technique plus efficace.

Repère

L'UE, qui représente près de 60 % de l'aide octroyée dans le monde, est le premier donateur mondial d'aide au développement. À elle seule, la Commission a contribué pour plus d'un cinquième du total de l'aide européenne fournie en 2008 (12 milliards d'euros) et a octroyé une part substantielle de son aide sous la forme d'actions de coopération technique. Celle-ci se définit comme l'offre d'une expertise aux pays bénéficiaires sous la forme de personnels spécialisés, de formations, de recherches et d'autres coûts assimilés. Cette aide inclut également des actions contribuant à accroître le niveau d'expertise et de compétence, ainsi que des services de conseil et d'assistance technique, notamment.

En 2007, la Cour des comptes européenne a publié un rapport spécial sur l'efficacité de l'assistance technique dans le cadre du renforcement des capacités, dans lequel elle a relevé une série de lacunes touchant aux moyens utilisés par la CE pour fournir une coopération technique. À la suite de ce rapport, la Commission a lancé sa stratégie fondamentale relative à la coopération technique et aux unités de mise en œuvre des projets en juillet 2008.

Cette stratégie expose la vision selon laquelle un accroissement de l'efficacité et de la viabilité de l'aide au développement fournie par la CE doit reposer sur l'offre d'une coopération technique de qualité qui soutient les programmes gérés au niveau national et d'un soutien dans le cadre de modalités de mise en œuvre de projets partenaires.

Pour plus d'informations:

www.capacity4dev.eu

Les citoyens et le développement au cœur des Journées européennes du Développement du 22 au 24 octobre à Stockholm

Les Journées européennes du Développement (JED) organisées conjointement par la Commission européenne et la Présidence suédoise se sont déroulées à Stockholm du 22 au 24 octobre. « Les citoyens et le développement » était le thème retenu pour cette quatrième édition. Quelque 5 000 participants en provenance de 125 pays ont assisté à ce forum international de discussion et de sensibilisation du public à la politique européenne de développement et à ses enjeux immédiats et à plus long terme. Les JED ont rassemblé, comme chaque année, des chefs d'État et de gouvernement, des ministres, des élus, des experts et des citoyens des États membres de l'UE et des pays en développement, des représentants des

organisations internationales, de la communauté internationale du développement, du monde académique, de l'industrie et des arts.

La démocratie et le changement climatique - deux thèmes prioritaires pour la Présidence suédoise - et la crise financière au lendemain du G20 étaient également à l'honneur dans les sessions plénières, les tables rondes et les séminaires de ces deux journées.

Pour plus d'informations:

<http://www.eudevdays.eu/>

EDUCATION-JEUNNESSE-FORMATION

Lancement d'une plate-forme de la société civile en faveur du multilinguisme

La réunion constitutive de la nouvelle plate-forme de la société civile en faveur du multilinguisme s'est tenue le 23 octobre à Bruxelles. Cette structure a pour objectif de promouvoir un dialogue permanent entre la Commission et la société civile sur les différents aspects du multilinguisme. Parmi ses membres, on compte des représentants du monde de l'enseignement et de la culture, des médias ainsi que d'autres organisations de la société civile.

Cette plate-forme sera un forum d'échange de bonnes pratiques auquel participeront les médias, des organisations culturelles et des personnes intervenant dans le domaine de l'éducation. Le but est de susciter un débat public sur les meilleurs moyens de favoriser le multilinguisme. Les travaux de la plate-forme s'adresseront en priorité aux jeunes qui ont quitté le système éducatif, aux personnes en formation professionnelle, aux seniors et aux immigrés. La plate-forme a aussi pour objectif d'élaborer des propositions qui seront examinées par les gouvernements nationaux dans le cadre de leur coopération sur les questions de multilinguisme dans l'éducation et la formation.

Le 22 septembre 2009, la Commission a mis sur pied un forum thématique semblable destiné aux entréc des partenaires sociaux, des organisations professionnelles, des chambres de commerce, des associations commerciales, des écoles et des autorités éducatives.

Site web thématique de la Commission européenne «Exploiter tout le potentiel des langues en Europe»:

http://ec.europa.eu/education/languages/news/news2853_en.htm

Plate-forme des entreprises pour le multilinguisme:

http://ec.europa.eu/education/languages/news/news3639_en.htm

Les objectifs de Lisbonne sont loin d'être atteints

Lors de la présentation le 25 novembre, de deux rapports sur l'état d'avancement des réformes dans l'éducation et sur la coopération européenne, la Commission européenne a souligné que malgré une amélioration générale des résultats de l'éducation et de la formation dans l'UE, la progression était trop lente et que la plupart des objectifs de réforme fixés pour 2010 ne seraient pas atteints.

Le rapport d'avancement de la Commission sur les progrès accomplis par rapport aux objectifs de Lisbonne dans le domaine de l'éducation et de la formation (Progress towards the Lisbon objectives in education and training - Indicators and benchmarks 2009) est un rapport annuel qui étudie les progrès réalisés par les États membres par rapport à cinq critères de référence fixés pour l'éducation et la formation en 2010.

Pour consulter le rapport:

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/report09/report_en.pdf

Le projet de rapport d'étape conjoint 2010 sur la mise en œuvre du programme de travail "Éducation et formation 2010" est un rapport bisannuel établi à partir des rapports nationaux et adopté conjointement par le Conseil Éducation et la Commission. Il évalue les progrès généraux et fixe les priorités pour la coopération future dans le domaine de l'éducation et de la formation. Ce rapport se concentre sur l'acquisition des compétences clés à tous les niveaux d'éducation et de formation.

Pour consulter le rapport:

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/joint10/com640_fr.pdf

Les 5 critères de référence fixés pour 2010 sont les suivants :

- le taux moyen de décrochage scolaire ne devrait pas être supérieur à 10 % ;
- le nombre total de diplômés en mathématiques, sciences et technologies devrait augmenter d'au moins 15 %, et le déséquilibre entre les hommes et les femmes dans ces sujets devrait être réduit ;
- 85 % des jeunes de 22 ans devraient avoir terminé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire ;
- le nombre de jeunes de 15 ans présentant des difficultés en lecture, mathématiques et sciences devrait diminuer de moitié ;
- la participation moyenne de la population active adulte à l'éducation et la formation tout au long de la vie devrait atteindre au moins 12,5 %.

La Commission a par ailleurs ajouté que la récession exacerbait encore l'urgence des réformes et d'un investissement ciblé continu dans les systèmes d'éducation et de formation pour répondre aux principales difficultés économiques et sociales.

Pour plus d'informations, lire le communiqué de presse «Réforme de l'éducation dans l'UE: des résultats non négligeables ont été obtenus, mais il reste encore beaucoup à faire»:

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/1816&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Pour consulter la brochure «5 education benchmarks for Europe»:

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/benchmarks_en.pdf

L'emploi des jeunes à l'honneur entre 2010 et mi-2011

Le Conseil Education de l'UE a adopté le 27 novembre une résolution établissant les grandes lignes d'un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse. S'il couvrira la période 2010-2018, ce nouveau cadre sera divisé en trois cycles de travail de trois ans, pour chacun desquels un certain nombre de priorités seront fixées. La résolution définit déjà l'emploi des jeunes comme priorité générale pour la première partie du premier cycle, soit la période allant du 1er janvier 2010 au 30 juin 2011. Quant aux prochaines priorités, elles seront adoptées par le Conseil, sur base du rapport conjoint établi par le Conseil et la Commission et en coopération avec des représentants des deux trios de présidences en exercice pendant le cycle de travail en question. Dans les grandes lignes, la coopération européenne prendra la forme d'une méthode ouverte de coordination renouvelée et plus intégrée, la jeunesse étant une compétence nationale. Une mise en œuvre efficace de ce nouveau cadre reposera sur divers instruments, tels qu'un apprentissage mutuel, des rapports sur les progrès accomplis ainsi qu'un usage efficace des fonds communautaires disponibles. La résolution fixe deux objectifs généraux sur lesquels calquer la coopération européenne : celui, d'une part, de créer davantage de possibilités pour tous les jeunes, et ce dans l'enseignement et sur le marché du travail. Et, d'autre part, celui de favoriser la citoyenneté active, l'inclusion sociale et la solidarité de tous les jeunes. En outre, la résolution définit huit champs d'action prioritaires : il s'agit de l'éducation et la formation, l'emploi et l'esprit d'entreprise, la santé et le bien-être, la participation, les activités de volontariat, l'inclusion sociale, les jeunes dans le monde, la créativité et la culture.

Pour plus d'informations :

<http://www.consilium.europa.eu/uedocs/NewsWord/fr/educ/111515.doc>

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

EURES de plus en plus sollicité

Le réseau européen des services d'emploi (EURES) a célébré le 16 novembre son 15ème anniversaire en rassemblant à Bruxelles des experts en mobilité de l'emploi. Ce réseau en ligne à l'échelle de l'UE vise à aider les gens à trouver un emploi dans un autre pays européen. Le site Web de ce dernier a vu une augmentation du nombre de ses visiteurs en 2008. La Commission estime que cette hausse est due à la crise économique.

Pour plus d'informations:

<http://ec.europa.eu/eures/home.jsp?lang=en>

Le Conseil veut renforcer la dignité des personnes âgées dans le cadre des soins de santé

Lors de sa réunion du 30 novembre à Bruxelles, le Conseil Emploi et Affaires sociales a adopté des conclusions sur le thème « Vieillir en bonne santé et dans la dignité ». Le Conseil souligne ainsi l'importance d'une coopération accrue entre les États membres, afin de renforcer la dignité des personnes âgées dans le cadre des soins de santé dans l'UE.

En adoptant ces conclusions, le Conseil invite notamment les États membres à:

faire ou à continuer de faire de la question de la santé et de la dignité des personnes âgées une des priorités pour les années à venir ;

adopter une approche centrée sur la prévention, dans le cadre d'une stratégie visant à améliorer la qualité de la vie et à réduire la charge que représentent les maladies chroniques, les fragilités et les incapacités.

Il invite également la Commission à présenter un plan d'action pour de nouvelles initiatives en 2011 en faveur de la dignité, de la santé et de la qualité de vie des personnes âgées.

Le Conseil estime par ailleurs que de meilleures conditions en matière de santé pour les personnes âgées permettraient également de réduire les coûts de prise en charge et de contrebalancer partiellement l'incidence budgétaire de l'évolution démographique dans les secteurs de la santé et des services sociaux.

Pour consulter les conclusions «Vieillir en bonne santé et dans la dignité»:

http://www.se2009.eu/polopoly_fs/1.27822!

[menu/standard/file/Council_Conclusion_on_Healthy_and_Dignified_Ageing.pdf](http://www.se2009.eu/polopoly_fs/1.27822!menu/standard/file/Council_Conclusion_on_Healthy_and_Dignified_Ageing.pdf)

50 milliards pour financer les technologies énergétiques

La Commission européenne a appelé, le 7 octobre, à un investissement additionnel de 50 milliards d'euros pour financer la recherche en technologies énergétiques sur les dix prochaines années. Ce financement additionnel entraîne un triplement des dépenses annuelles actuelles qui passeraient de 3 milliards à 8 milliards d'euros. La communication entend mobiliser les autorités publiques, mais aussi les entreprises. Les chercheurs sont également invités à coordonner leurs efforts. La communication s'accompagne d'une évaluation d'impact et d'une analyse détaillée des dépenses actuelles de l'UE en matière de recherche dans les technologies énergétiques. La communication avait été annoncée par la Commission dans sa communication de novembre 2007 sur le plan SET (technologies énergétiques stratégiques) qui recensait déjà les technologies clés.

Investissements privés et publics

L'analyse de la Commission, détaillée dans un document de travail accompagnant la communication, révèle de grands écarts par rapport aux autres secteurs. La DG recherche de la Commission, a noté un taux relativement faible d'investissement en R&D dans le secteur des énergies renouvelables (3 % seulement, comparé aux 8 % dans les technologies de l'information).

Un financement plus faible

La Commission ne proposera donc qu'une augmentation des dépenses de l'UE pour la recherche énergétique de 2013 à 2020. Autre aspect atténué : la référence aux nouvelles dispositions institutionnelles. A moyen et à long terme, la Commission invite l'UE à développer un cadre de financement plus significatif, prévisible et stable pour la transition énergétique. Ce cadre devrait favoriser la cohérence entre les actions nouvelles et en cours ; augmenter l'efficacité des politiques ; insister sur l'adéquation à l'égard du but visé ; augmenter la transparence et éviter les chevauchements ; et faciliter la compréhension des actions par les parties prenantes et les citoyens européens. La Commission note que le financement additionnel de 50 milliards d'euros sur dix ans couvrirait la recherche fondamentale et appliquée, les démonstrations et la commercialisation initiale (à l'exclusion des activités de déploiement). De plus, une nouvelle initiative concernant l'efficacité énergétique dans une trentaine de villes (initiative « villes intelligentes ») est proposée pour faciliter le succès commercial, auprès du grand public, des technologies améliorant l'efficacité énergétique et utilisant les renouvelables. La Commission a lancé aussi, le 7 octobre, le SETIS, un système d'information en ligne sur le plan SET fournissant les résultats les plus récents de la recherche dans ce domaine (<http://setis.ec.europa.eu>).

Les technologies retenues

Les feuilles de route technologiques établies par la Commission avec l'industrie et les chercheurs, identifient les technologies à faible consommation de carbone offrant un potentiel élevé, au niveau européen, dans une série de domaines. Les estimations et les actions requises ont été identifiées par l'industrie, la communauté de chercheurs, la Commission et les Etats membres jusqu'en 2020. Les niveaux de financements additionnels, au cours des 10 prochaines années, sont : éolien (6 milliards d'euros), solaire (16 milliards d'euros), réseaux électriques (2 milliards d'euros), bioénergie (9 milliards d'euros), stockage de carbone (16 milliards d'euros), fission nucléaire durable (7 milliards d'euros) et piles à combustible et hydrogène (5 milliards d'euros).

Pour consulter la communication de la Commission:

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/1431&format=HTML&aged=0&language=FR>

La Commission veut passer à la vitesse supérieure en imposant des objectifs

La Commission européenne paraît résolue à imposer des objectifs en matière d'efficacité énergétique. Elle constate que, si, grâce aux nouvelles politiques énergétiques, la consommation d'énergie devrait se stabiliser en 2020, l'UE n'atteindra pas ses objectifs de réduction de 20 % de la consommation par rapport à 2005, objectif fixé au Conseil européen de printemps en 2007. Avec la législation actuelle, la Commission ne s'attend qu'à une réduction de la consommation d'énergie de 8,5 %. Et l'on n'atteindrait que 11 % en 2020 si l'on prend en compte les nouvelles mesures telles que l'élargissement de la directive sur l'écoconception.

Sept mesures clefs

Dans une communication, publiée fin octobre, la Commission propose sept mesures.

1. L'UE devrait fixer des objectifs juridiquement contraignants d'efficacité énergétique pour les Etats membres ;
2. Une « Initiative européenne pour les bâtiments » doit conduire à la rénovation de 15 millions de bâtiments d'ici 2020 ;
3. Une Initiative « Villes intelligentes » devrait réduire la consommation d'énergie dans les zones urbaines (quelque 30 villes seraient sélectionnées pour bénéficier de financements supplémentaires de l'UE pour des programmes de rénovation, de chauffage et refroidissement, de réseaux intelligents, de comptage ou d'énergies renouvelables) ;
4. Des économies d'énergie sont à faire dans le secteur énergétique lui-même ;
5. Les PME seraient incitées à économiser l'énergie, via des campagnes de sensibilisation ;
6. De nouvelles mesures dans le domaine du comportement et de l'éducation devraient induire des réductions dans la consommation générale des ménages et des entreprises ;
7. Une coopération internationale plus résolue devra viser à augmenter l'efficacité énergétique.

La communication note aussi qu'un objectif contraignant en matière d'efficacité énergétique pourrait être spécifié par secteur - par exemple, limité aux bâtiments ou aux transports. Mais l'objectif pourrait aussi être de portée générale et couvrir toute l'économie. La Commission ajoute que l'évaluation d'impact devrait précisément permettre de régler la question de savoir s'il convient d'introduire des objectifs spécifiques ou globaux. Elle devrait également examiner la nécessité d'un partage de la charge, qui adapterait l'objectif à chaque Etat membre. Une autre question importante sera de savoir s'il faut fixer une limite physique de l'énergie que chaque Etat membre peut utiliser d'ici à 2020 ou plutôt un objectif en termes d'économies d'énergie par rapport à leurs prévisions de consommation d'énergie.

Rénover 15 millions de bâtiments

Un autre élément central du projet est l'appel de la Commission à la rénovation de 15 millions de bâtiments dans l'UE d'ici 2020. Quelque 40 % de la consommation totale d'énergie finale et des émissions de CO₂ de l'UE proviennent des bâtiments. En termes de coût, le potentiel d'économies d'énergie dans le secteur est estimé par la Commission à environ 30 % - le plus élevé dans tous les secteurs d'utilisation finale. D'où l'annonce d'une « Initiative européenne pour le bâtiment » (IEB), avec l'appui de la Banque européenne d'investissement (BEI), de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et d'autres organismes financiers. L'IEB pourrait conduire à des économies d'énergie primaire de 37 Mtep (millions de tonnes équivalent pétrole) et à une réduction de 66 millions de tonnes de CO₂, l'équivalent des besoins annuels en énergie primaire de l'Autriche et de Chypre en 2006. L'IEB, note la Commission, exigerait

une série de changements dans la politique actuelle. Chaque pays membre pourrait ainsi être obligé de mettre en place - ou, au moins, s'y engager « politiquement » - un Fonds National pour l'efficacité énergétique (FNEE) chargé de financer et d'apporter l'expertise pour la rénovation de bâtiments. Le financement de ces Fonds devrait, selon la Commission, provenir de sources publiques et privées, mais ne devrait pas exiger des taxes supplémentaires. Des financements proviendraient aussi du Fonds européen de développement régional (FEDER), des revenus des ventes de droits d'émissions et d'un instrument spécifique conjoint Commission/BEI (selon la Commission, un financement approprié devrait être prévu dans les prochaines perspectives financières 2013-2019). La Commission prône aussi des mesures de sensibilisation et d'assistance technique.

Pour en savoir plus :

http://www.aetic.es/CLI_AETIC/ftpportalweb/documentos/2009_10_Draft_COM_Energy%20efficiency.pdf

Les Vingt-sept sont prêts à discuter de la taxe carbone

La transition vers une économie plus verte et plus éco-efficace peut être accélérée en utilisant des instruments économiques, y compris la fiscalité. Bien que toujours extrêmement prudents et soucieux de préserver leur souveraineté en la matière dès que l'on aborde les questions fiscales au niveau européen, les ministres de l'Environnement de l'UE, réunis le 21 octobre à Luxembourg, ont admis qu'une taxation du carbone pourrait accélérer la transition vers une économie plus verte et plus éco-efficace. Ils ont ainsi donné, implicitement, le feu vert à la Commission européenne pour qu'elle prépare une révision de la directive de 2003 sur la taxation de l'énergie, en vue d'y renforcer les incitations à réduire les émissions de CO₂ et à améliorer l'efficacité énergétique. L'obstacle fiscal semble ainsi contourner – du moins pour le moment – ce qui permet à la Commission de lancer le processus. Dans leurs conclusions, les ministres insistent sur le potentiel que représente le passage à une économie plus éco-efficace comme moyen pour sortir de la crise économique et soulignent que cet objectif doit être un élément important de la nouvelle stratégie de Lisbonne après 2010. Sur les voies et moyens, les ministres soulignent qu'une économie éco-efficace peut être développée, notamment, en déplaçant les sources de rentrées fiscales : au lieu de taxer le travail et les entreprises il faudrait taxer l'utilisation de l'énergie et les ressources énergétiques, ainsi que les impacts négatifs sur l'environnement. Le Conseil encourage les Etats membres à envisager une telle réforme dans l'élaboration de leur stratégie pour la croissance et l'emploi pour la période post 2010. Le Conseil les invite aussi à intensifier la discussion sur la façon d'utiliser de la manière la plus efficace possible les instruments économiques afin de mieux refléter les coûts et bénéfices environnementaux, d'attribuer un juste prix au carbone, y compris en imposant, si nécessaire, des taxes sur le CO₂ émis par les secteurs non couverts par le système d'échange de droits d'émission (ETS). Il invite également les Etats membres à agir sur le plan de la formation et de l'éducation, des marchés publics (l'objectif est d'atteindre 50% de marchés publics « verts » en 2010) et de travailler avec la Commission sur la définition de critères de référence pour qualifier les produits et services « verts » et à la promotion d'un futur marché pour les produits et technologies vertes.

Plan pour l'éco-innovation

A la Commission, le Conseil demande d'identifier des mesures concrètes et de définir des lignes directrices pour intégrer l'éco-efficacité dans toutes les politiques européennes, ainsi que dans les plans de relance économique. Le Conseil l'invite également à lui présenter aussi rapidement que possible, en 2010, une stratégie et un plan d'action pour l'éco-innovation afin de créer un marché intérieur harmonisé et compétitif en ce domaine, à développer des instruments de marché et à mettre en place un forum européen pour l'échange d'expérience en la matière au premier semestre 2010. Enfin, le Conseil demande à la Commission d'évaluer

et de revoir, secteur par secteur, les subventions qui ont un effet négatif « considérable » sur l'environnement en vue de les supprimer progressivement. L'exécutif communautaire est par ailleurs invité à évaluer le Plan d'action sur l'efficacité énergétique afin d'identifier et d'y intégrer des objectifs additionnels d'économie d'énergie (20% de la consommation totale dans l'UE par rapport aux projections établies pour 2020), à présenter aussi vite que possible une stratégie sur les matières premières, une stratégie révisée sur l'utilisation durable des ressources et déchets et à préparer la révision d'ici 2012, du Plan d'action pour la production et la consommation durable et de la directive sur l'éco-conception des produits non utilisateurs d'énergie.

Coup d'envoi du concours « Capitales vertes de l'Europe »

La Commission européenne a officiellement lancé, le 23 octobre, la procédure de désignation des futures « Capitales vertes de l'Europe », pour les années 2012 et 2013. Le prix de la Capitale verte de l'Europe récompense les villes à l'avant-garde d'un mode de vie urbain respectueux de l'environnement. Début 2009, Stockholm et Hambourg ont été les premières villes à remporter le titre, qu'elles porteront respectivement en 2010 et en 2011. Toutes les villes de plus de 200 000 habitants peuvent prétendre au titre de Capitale verte de l'Europe pour 2012 et 2013 : le concours est ouvert aux 27 États membres de l'UE, aux pays candidats (Turquie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Croatie) et aux pays de l'Espace économique européen (Islande, Norvège et Liechtenstein). Les candidatures seront évaluées selon onze critères environnementaux dont : la contribution à la lutte contre le changement climatique, la production et la gestion des déchets, la nature et la biodiversité, les transports, l'air et l'eau. Le jury est composé de représentants de la Commission, de l'Agence européenne pour l'environnement et des principales organisations environnementales européennes et internationales. La date de clôture pour le dépôt des candidatures pour les prix 2012 et 2013 est fixée au 1er février 2010. Le nom des villes lauréates sera annoncé en octobre 2010. Le prix de la Capitale verte de l'Europe a été créé à Tallinn (Estonie) le 15 mai 2006, à l'initiative de Jüri Ratas, ancien maire de cette ville. Quinze villes européennes et l'Association des villes estoniennes avaient alors signé un protocole d'accord sur la création de ce prix, initiative qui bénéficie aujourd'hui du soutien de plus de 40 villes, dont 21 capitales de l'UE.

Pour en savoir plus : www.europeangreencapital.eu

PE et Conseil s'accordent sur deux outils clés pour l'efficacité énergétique

Deux outils majeurs de la politique destinée à améliorer l'efficacité énergétique ont fait l'objet d'un accord entre représentants du Parlement européen et du Conseil le 18 novembre dernier portant sur l'étiquetage des équipements électroménagers censé aider les consommateurs à évaluer le coût de fonctionnement de ces appareils et sur la performance énergétique des bâtiments. Ils doivent encore être approuvés formellement par le Conseil et le Parlement européen (probablement début 2010).

L'accord sur la performance énergétique des bâtiments prévoit que les bâtiments construits à partir de 2021 devront répondre à des normes élevées d'économie d'énergie et être alimentés, dans une large mesure, par une énergie renouvelable. Les pouvoirs publics devront respecter ces normes à partir de 2018. Ces changements seront en partie financés par l'UE. Ils doivent également, mi-2011, faire une liste d'incitations financières pour assurer la transition, telle que l'assistance technique, les subventions, les systèmes de prêts à faible taux d'intérêt. Les autres dispositions incluent l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants par des rénovations importantes si toutefois elles sont techniquement, fonctionnellement et économiquement faisables. Des certificats seront exigés pour tout bâtiment construit, vendu ou loué à un

nouveau locataire et également pour les bâtiments où plus de 500 m² sont occupés par des administrations et visités fréquemment par le public. Cinq ans après que l'entrée en vigueur de la législation, ce seuil sera abaissé à 250 m². Des bâtiments sont exclus du champ de la directive car une mesure d'efficacité énergétique changerait de façon inacceptable leur caractère ou leur aspect. Il s'agit des petits logements (avec une surface couverte de moins de 50m²), des maisons de vacances utilisées moins de quatre mois par an (ou dont l'utilisation est inférieure à 25 % de la consommation d'énergie annuelle), des bâtiments servant aux activités religieuses, des bâtiments temporaires utilisés pendant deux années ou moins, des sites industriels, ateliers et bâtiments agricoles à faible demande énergétique et bâtiments historiques protégés.

Initiative de la Commission et de la BEI pour l'énergie locale

La Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI) ont annoncé le 15 décembre la création de ELENA (European Local Energy Assistance) un mécanisme destiné à aider les autorités locales et régionales à investir dans les domaines de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables. ELENA aidera, par la fourniture d'une assistance technique, les villes et régions à élaborer et à mettre en œuvre des projets aussi efficacement que possible, afin d'obtenir des financements extérieurs. Pour sa première année de fonctionnement, le mécanisme sera doté d'un budget de 15 millions d'euros, mais il devrait mobiliser des montants plus importants dans l'avenir. L'objectif du mécanisme ELENA est d'aider les villes et les régions à mettre en œuvre des sources d'énergie renouvelables et du transport urbain durable. Les projets seront évalués par des ingénieurs et des économistes de la BEI. L'assistance technique sera financée par le programme « Énergie intelligente – Europe II » (IEE). Parmi les critères de sélection des programmes d'investissement soutenus figure la nécessité d'avoir un effet de levier suffisamment élevé (le coût de l'investissement doit être d'au moins 25 fois le montant de l'assistance technique). Il faudra aussi que les projets aient une « valeur ajoutée européenne », notamment en termes de conformité avec les politiques énergétiques et de durabilité de l'UE. D'autres facteurs seront aussi pris en compte dont la contribution des projets à la sensibilisation aux bonnes pratiques et l'absence d'autres formes de soutien de l'UE pour le même demandeur.

Pour en savoir plus: <http://www.eib.org/elena>

POLITIQUE REGIONALE

Vers une stratégie européenne pour le Danube

Réuni en plénière à Bruxelles, le Comité des Régions (CdR) a adopté, le 7 octobre, l'avis d'initiative présenté par le ministre des Affaires fédérales et européennes du Land de Bade-Wurtemberg, Wolfgang Reinhart (PPE, allemand), sur une stratégie européenne pour le Danube. En se prononçant en faveur d'une telle stratégie, le Comité propose des pistes d'action concrètes, qui vont du développement de l'infrastructure routière et de la coopération transfrontalière en matière de protection contre les inondations, aux activités culturelles régionales, en passant par une approche commune et durable du tourisme. Le CdR juge essentiel pour le développement économique durable de la région du Danube que celle-ci soit considérée comme une grande région unique et invite les institutions européennes à considérer cette région dans sa globalité lors de la prochaine période de programmation. Wolfgang Reinhart a ajouté qu'il fallait considérer la région du Danube comme une seule région transnationale européenne, éligible aux aides européennes.

Dans un communiqué, le Comité rappelle qu'à la demande de Peter Straub (PPE, allemand), président du parlement du Land de Bade-Wurtemberg et ancien président du CdR, un groupe interrégional « Danube » a été institué fin 2008 au sein du Comité. Ce groupe est composé de représentants locaux et régionaux, issus des régions allemandes, autrichiennes, hongroises, slovaques, roumaines et bulgares riveraines du Danube ainsi que de membres invités de Croatie et de Serbie. L'objectif est de renforcer la visibilité du Danube à Bruxelles et de représenter les intérêts des régions concernées au niveau européen.

Pour plus d'informations :

http://coropinions.cor.europa.eu/CORopinionDocument.aspx?identifieur=cdr\relex-iv\dossiers\relex-iv-025\cdr149-2009_fin_ac.doc&language=FR

Eurostat publie son Annuaire régional 2009

L'édition 2009 de l'Annuaire régional d'Eurostat, l'Office statistique des communautés européennes, donne un aperçu des évolutions économiques, sociales et démographiques dans les 271 régions de l'UE ainsi que, lorsque les données sont disponibles, dans les régions des trois pays candidats (Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Turquie) et des quatre pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse). Publié le 1er octobre, l'Annuaire comprend des chapitres sur la population, les villes, le marché du travail, le produit intérieur brut, les comptes des ménages, les statistiques structurelles sur les entreprises, la société de l'information, la science, la technologie et l'innovation, l'éducation, le tourisme ainsi que l'agriculture. C'est la première fois qu'il compte un chapitre sur la société de l'information. Les textes ont été rédigés par des experts dans les divers domaines statistiques et sont accompagnés de cartes, graphiques et tableaux sur chacun des sujets.

Pour consulter l'annuaire régional 2009:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/product_details/publication?p_product_code=KS-HA-09-001

Quatre jours d'« Open Days » à Bruxelles

La septième édition de la manifestation annuelle «OPEN DAYS» – Semaine européenne des régions et des villes, organisée par la Commission européenne et le Comité des régions de l'UE, s'est déroulée du 5 au 8 octobre dernier.

Plus de 7 000 responsables politiques, professionnels et représentants des entreprises, de la société civile et du monde universitaire ont pris part à quelque 125 séminaires et activités diverses à Bruxelles. Cette manifestation de quatre jours a permis aux villes et régions d'échanger des idées sur toute une série de questions, allant de la stimulation du développement économique à la lutte contre la récession ou les défis liés au changement climatique. Quelque 230 initiatives locales ont été également menées dans les Etats membres sous la bannière des OPEN DAYS.

Nouveau site Internet du programme européen URBACT

URBACT, le programme européen d'échanges pour un développement urbain durable, cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER), dispose d'un nouveau site Internet. Les responsables du programme veulent en faire un espace commun de référence en matière de développement urbain durable. Les villes, élus politiques, associations et autres experts peuvent y trouver toute l'information nécessaire pour participer au programme et partager les expériences. Les projets cofinancés par URBACT font tous l'objet d'un mini-site qui présente leurs missions et avancées.

Pour consulter le nouveau site d'URBACT: www.urbact.eu

Pawel Samecki livre son testament politique

Pawel Samecki, le commissaire européen en charge de la Politique régionale, quittera la Commission en y laissant son testament politique : une note d'orientation sur l'avenir de la politique de cohésion de l'UE qu'il a présenté le 3 décembre dernier à l'occasion d'une réunion d'un groupe d'experts des Etats membres à Bruxelles. Il s'agit d'une initiative tout à fait personnelle - le papier n'a pas reçu l'aval de la Commission en tant que collège - qui, espère le commissaire, servira de référence à la prochaine Commission au moment où celle-ci préparera le paquet législatif et financier pour l'après-2013. Le commissaire n'y aborde pas la question du budget mais sa note sonne comme un plaidoyer en faveur d'une politique de cohésion forte, « pilier » de l'intégration européenne, plus importante que jamais dans la période d'après crise. La dimension territoriale de la politique de cohésion y est fortement mise en évidence, bien loin de l'approche prônée par le projet de communication sur la réforme du budget de l'UE. Cette politique, dit le commissaire, offre un système de gouvernance unique et moderne qui met en valeur et exploite les connaissances locales et régionales. Les objectifs que Pawel Samecki assigne à la future politique de cohésion européenne supposent qu'elle doit continuer à s'adresser à toutes les régions de l'UE. Les régions en retard de développement doivent rester la priorité centrale. Les deux autres priorités que souligne le commissaire concernent potentiellement tout le territoire de l'UE : accompagner les ajustements structurels induits par les nouveaux défis pour accroître la compétitivité et l'emploi dans les régions et renforcer la coopération transfrontalière. L'approche par « macro régions », comparable à celle mise en place pour la mer Baltique ou le bassin du Danube, devrait être renforcée.

Dans tous les cas, la future politique de cohésion devrait se concentrer sur quelques priorités clés, en phase avec la stratégie 2020 dessinée par la Commission.

Pour le commissaire Samecki, il faut également davantage se concentrer sur la performance et les résultats.

Ce qui impliquera une plus grande conditionnalité des aides, liée à l'atteinte d'objectifs mesurables. Ce qui impliquera, aussi, de pouvoir mesurer les résultats et donc de se pencher plus qu'aujourd'hui sur les indicateurs. Le commissaire propose qu'un débat politique annuel se tienne sur la performance de la politique de cohésion dans le cadre du Conseil Affaires générales. Il insiste sur la nécessité de mieux articuler entre eux les différents Fonds communautaires. Il propose par exemple la possibilité de fusionner le Fonds de cohésion et le Fonds européen de développement régional (FEDER) ou d'intégrer à la politique de cohésion certaines actions aujourd'hui couvertes par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER, mis en oeuvre dans le cadre de la politique agricole commune). Parmi d'autres ajustements pratiques, le commissaire suggère d'adapter les mécanismes de contrôle aux situations individuelles des Etats ou des régions et de verser les aides sur base des déclarations de paiement faite par les Etats plutôt que sur base des déclarations de dépenses encourues par les bénéficiaires finaux, ce qui renforcerait le rôle des contrôles nationaux.

Pour consulter le rapport de Pawel Samecki:

http://ec.europa.eu/regional_policy/newsroom/pdf/pawel_samecki_orientation_paper.pdf

Nouveau document de la DG Regio sur la cohésion territoriale

Environ 160 responsables politiques et experts sont réunis en Suède, les 10 et 11 décembre pour une conférence organisée par la présidence suédoise, sur la cohésion territoriale et la mise en valeur des potentialités territoriales. En plus de la présentation par le commissaire Pawel Samecki (Politique régionale) de son document d'orientation sur la future politique de cohésion de l'UE, la Commission européenne a présenté un document faisant le point sur le débat relatif à la cohésion territoriale. Pour rappel, le concept a été intégré dans le Traité de Lisbonne et devra être traduit dans la future politique de cohésion de l'UE. Le document de la Commission offre une vue d'ensemble des quelque 400 contributions reçues en réponse à la consultation sur le livre vert sur la cohésion territoriale, menée d'octobre 2008 à février 2009. Il résume les réflexions de parties prenantes dans quatre grands domaines : la coopération entre les territoires, le soutien au développement de communautés urbaines et rurales, la coordination des politiques, et la collecte et l'analyse de données. Parmi les grands messages, le document montre une volonté partagée de renforcer les instruments de coopération entre les territoires et d'introduire plus de flexibilité dans les formes actuelles de coopération. Il montre qu'il existe aussi une demande pour adapter le Groupement européen de coopération territoriale (GECT), cet instrument mis en place depuis 2007 pour faciliter les différentes formes de coopération entre territoires. L'idée d'élargir cet instrument à des territoires non-membres de l'UE semble ainsi faire son chemin.

Pour plus d'informations :

http://ec.europa.eu/regional_policy/consultation/terco/consultation_fr.htm



La Commission fait le point sur la mise en œuvre du 7e PCRD

Au cours des deux premières années (2007 et 2008) de mise en œuvre du 7e programme-cadre de recherche de l'UE (PCRD) 109 appels à propositions ont donné lieu à 25.000 propositions de recherche impliquant plus de 160.000 participants. Au total 5.500 propositions ont été retenues (35.000 participants) pour un financement communautaire de 10 milliards d'euros. Ces chiffres sont communiqués dans le rapport de suivi 2009 du 7e PCRD, publié début octobre par la Commission européenne. Les PME ont représenté 15,5% de tous les participants ayant signé un contrat. La Russie, le Brésil, l'Inde, la Chine et les Etats-Unis étaient les pays tiers présentant les taux de participation les plus élevés. La négociation des contrats a duré en moyenne 10 à 11 mois (contre une moyenne de 12-13 mois dans le 6e PCRD).

Recours à l'article 169

Pour la première fois, le rapport de suivi donne un aperçu des initiatives lancées au titre l'article 169 du traité CE. L'article 169 permet en effet la participation de la Communauté dans des programmes de recherche menés par quelques Etats membres, y compris la participation aux structures créées pour l'exécution de ces programmes. Le 7e programme-cadre a intégré cette disposition dans ses instruments de mise en œuvre, l'objectif étant de compléter et renforcer les synergies avec les initiatives intergouvernementales comme Eureka. Deux initiatives ont vu le jour en 2008 : le European Metrology Joint Research Programme (secteur de la métrologie), qui engage 22 pays et dont le financement public total s'élève à 400 millions d'euros ; et le Bonus Joint Research Programme qui porte sur la recherche en mer Baltique (cette initiative est toujours en phase d'élaboration). Deux autres initiatives avaient été lancées en 2007 et ont reçu l'aval du Conseil en juin 2008: EUROSTARS destiné à soutenir les PME de haute technologie (c'est-à-dire consacrant 10% de leur chiffre d'affaires annuel à la R&D ou employant 10% de leur personnel en R&D), ayant un fort potentiel de croissance grâce à des projets en partenariat européen ; et AAL (Ambient assisted living), visant à utiliser des technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

Conseil européen de la recherche

L'étude revient également sur le Conseil européen de la recherche, institué sur la base du programme spécifique «Idées» du 7e PCRD, en vue de soutenir des activités de recherche exploratoire proposées par les chercheurs eux-mêmes. Deux types de financements sont prévus : les Bourses pour chercheurs débutants et celles pour chercheurs expérimentés. Au total plus de 500 projets ont pu être mis en place au sein d'institutions de recherche prestigieuses en Europe.

Des mesures de simplification

La complexité des PCRD a amené la Commission à prendre différentes mesures de simplification concernant les procédures administratives et de financement. S'il est trop tôt pour évaluer l'impact réel de ces changements, le rapport souligne les premiers résultats. La Commission a, par exemple, réduit le nombre de certificats d'audit par rapport au 6e PCRD. Désormais, seuls les bénéficiaires d'un financement excédant les 375.000 euros doivent fournir ce certificat. Par ailleurs, l'étude met l'accent sur les importantes avancées opérées durant l'année 2008 concernant le « portail des participants ». Ce point de contact interactif entre la DG Recherche et les participants est conçu pour faciliter le contrôle et la gestion des propositions et projets tout au long de leur cycle de vie. Enfin, il est intéressant de noter que les Points de Contact Nationaux, dont la

fonction première est de transmettre l'information, saluent ces simplifications. En effet, 70% des participants se disent satisfaits de la manière dont est transmise l'information et les procédures de demandes. Néanmoins, le rapport souligne qu'une minorité non négligeable évalue les aspects financiers comme étant plus complexes et les négociations des subventions plus difficiles.

Pour consulter le portail des participants :

<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/appmanager/participants/portal>

Technologies intelligentes : l'UE débloque 300 millions d'euros

Le 28 octobre, la Commission européenne a annoncé qu'elle souhaitait rendre « intelligentes » certaines infrastructures comme les systèmes de santé, les réseaux énergétiques ou la gestion du trafic. Pour ce faire, elle a décidé de lancer un « partenariat entre pouvoirs publics et principaux acteurs du secteur des technologies ». Un budget de 300 millions d'euros pour 2011–2013 financera des projets et complètera une enveloppe de 200 millions d'euros octroyée chaque année au secteur des TIC (technologies de l'information et de la communication). Pour l'instant, le trafic internet augmente de 60 % par an. Pour pouvoir fournir des informations toujours plus sophistiquées, le Net est relié à des milliards de capteurs et dispositifs mobiles. Or, souligne la Commission dans un communiqué, « les infrastructures doivent être suffisamment intelligentes pour pouvoir traiter de tels volumes de données en temps réel ». Selon elle, le recours à des technologies internet telles que les capteurs, les étiquettes intelligentes et, à terme, le système de radionavigation par satellite Galileo permettrait de réduire de 20 % les embouteillages, qui coûtent à l'Europe 135 milliards d'euros par an, et de 15 % les émissions de CO₂.

Non seulement la compétitivité du secteur européen des TIC s'en trouvera renforcée, mais les consommateurs européens seront aussi les premiers à bénéficier d'applications et de services nouveaux, affirme l'exécutif européen. Des systèmes intelligents sont déjà expérimentés à l'état de projets pilotes dans différentes régions et villes d'Europe. Stockholm, par exemple, a investi dans un système intelligent de gestion du trafic, qui réduit les temps de trajet, favorise les transports publics et réduit les émissions de CO₂.

Appel à propositions en 2010

Gouvernements et entreprises sont donc invités à collaborer pour que la recherche européenne soit davantage axée sur ces technologies internet. La Commission donnera le coup d'envoi du partenariat public-privé, par le lancement d'un appel à propositions en 2010. A côté des 300 millions d'euros alloués par l'UE, les entreprises doivent fournir un montant équivalent, indique la Commission. La Commission finance d'ores et déjà des travaux de recherche visant à rendre l'internet lui-même plus intelligent : 400 millions d'euros ont été investis dans plus de 90 projets européens au titre du programme de recherche sur les TIC, et 200 autres millions d'euros seront débloqués chaque année au titre des budgets de recherche 2011-2013. Exemple de projet : envoyer aux « co-voitureurs » un message texte lorsque passe à proximité un bus qui pourrait les conduire plus rapidement à destination.

Pour consulter la communication « Un partenariat public-privé pour l'Internet du futur » :

http://ec.europa.eu/information_society/activities/foi/library/fi-communication_fr.pdf

Les ambassadeurs de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation présentent leur « manifeste »

Les ambassadeurs de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation 2009 ont remis jeudi 12 novembre au président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, un « manifeste » pour la créativité et l'innovation en Europe. Ce manifeste a pour objet d'inspirer une stratégie européenne proactive pour

promouvoir la créativité et l'innovation et constitue l'un des principaux aboutissements de l'Année européenne 2009.

Aboutissement du travail collectif des vingt-sept ambassadeurs, le manifeste comprend sept priorités et sept lignes d'action qui donnent une impulsion forte en faveur du changement. Les priorités sont:

- 1) nourrir la créativité par un processus d'éducation et de formation tout au long de la vie alliant théorie et pratique ;
- 2) transformer les écoles et les universités en espaces de pensée créatrice et d'apprentissage par la pratique pour les apprenants et les enseignants ;
- 3) transformer les lieux de travail en espaces d'acquisition des connaissances ;
- 4) promouvoir un secteur culturel fort, indépendant et pluriel pouvant soutenir le dialogue entre les cultures ;
- 5) encourager la recherche scientifique afin de comprendre le monde, d'améliorer la vie des citoyens et de stimuler l'innovation ;
- 6) promouvoir les processus et outils de création, la résolution créative des problèmes, comprendre les besoins, les émotions, les aspirations et les aptitudes des utilisateurs ;
- 7) favoriser l'innovation dans l'entreprise, au service de la prospérité et du développement durable.

Quant aux lignes d'action, il s'agit de:

- 1) investir dans la connaissance ;
- 2) réinventer l'enseignement ;
- 3) récompenser les initiatives ;
- 4) soutenir la culture ;
- 5) promouvoir l'innovation ;
- 6) penser à l'échelle mondiale ;
- 7) rendre l'économie écologique.

Pour en savoir plus:

<http://www.create2009.europa.eu>

Lancement officiel de la plateforme pour l'excellence européenne

L'ancien président français Valéry Giscard d'Estaing a procédé, le 27 novembre à Bruxelles, au lancement officiel de la plateforme permanente pour l'excellence européenne, dénommée « Atomium Culture ». Il s'agit d'un projet de coopération au plus haut niveau entre les grandes universités européennes, les entreprises et les grands journaux européens afin de promouvoir une nouvelle société du savoir, de l'intelligence et de la recherche scientifique. Le but de l'initiative est d'engager la société civile, d'augmenter l'intérêt pour le domaine de la science et de la connaissance. Il s'agit via cette plateforme de changer la manière dont les acteurs interagissent entre eux et de créer un environnement dynamique pour éviter la fuite des cerveaux européens vers l'étranger. Les activités vont se baser sur la diffusion, l'échange et le transfert de savoir, afin de combler un certain manque de communication et de diffuser auprès de la société civile les avancements en matière de recherche.

Pour en savoir plus : <http://atomiumculture.org>



L'IET lance ses trois premières communautés

L'institut européen d'innovation et de technologie (IET) a lancé, le 16 décembre, ses trois premières communautés de la connaissance et de l'innovation, les CCI. Ces partenariats intégrés entre le monde de l'entreprise, celui des institutions académiques et autres acteurs pertinents, portent sur trois thèmes clés : l'adaptation au changement climatique, l'énergie durable et la société de la communication et de l'information. Le lancement de ces trois communautés, qui recevront en tout trois millions d'euros pour démarrer, marque un coup d'accélérateur pour l'institut, son rôle étant de stimuler l'innovation au sein de l'Union européenne et de contribuer à la stratégie post-Lisbonne 2020. Les CCI aideront à réduire les fossés qui handicapent bien trop souvent une coopération effective à l'intérieur du triangle de la connaissance entre l'éducation, la recherche et l'innovation.

La première communauté, intitulée Climate-KIC, a pour mission d'accélérer et de stimuler l'innovation dans le domaine de l'économie mondiale conformément aux exigences du changement climatique. Pour ce faire, Climate-KIC se structurera autour de 4 domaines : l'évaluation du changement climatique, la transition vers des villes résilientes à faible carbone, la gestion de l'eau adaptée, et la production « zéro » carbone.

La communauté InnoEnergy traitera de l'énergie durable et entend apporter une valeur sociétale et économique en assurant la formation de professionnels de la technologie selon un esprit entrepreneurial. Mais aussi en connectant les acteurs clés présents tout au long de la chaîne de l'innovation par le biais de projets, plates-formes et événements. Sur sa structure, il est intéressant de noter que la communauté InnoEnergy sera organisée et gérée comme une entreprise, une compagnie européenne chargée de créer des mécanismes qui s'auto-renforcent dans le domaine.

Enfin, EIT ICT Labs est axée sur le développement d'une société de l'information et de la communication. Elle a pour ambition d'effectuer une transformation radicale de la société de la connaissance en Europe, par le biais d'une prolifération sans précédent des services internet. Le consortium réunit des entreprises de taille mondiale, des centres de recherche de renommée mondiale et des universités de premier plan, le but étant d'accélérer l'innovation pour répondre aux grands défis de la société.

Pour en savoir plus : <http://eit.europa.eu/>

Financement de projets. en attendant une nouvelle compétence

La Commission a décidé de soutenir financièrement dix-huit projets européens en rapport avec le sport, auxquels participent 150 organisations. Les subventions octroyées totalisent quatre millions d'euros. Elles relèvent de l'action préparatoire dans le domaine du sport en 2009, une étape vers la mise en œuvre de la nouvelle compétence européenne en matière de sport consacrée par le traité de Lisbonne. Maros Sefcovic, le commissaire européen responsable du sport a souligné que l'immense intérêt qu'avait suscité ce premier appel à propositions montrait à quel point il est nécessaire de soutenir les projets sportifs transnationaux dans l'UE. Cette première vague de projets permettra aussi à la Commission d'acquérir une expérience et de rassembler des informations qui peuvent s'avérer utiles pour la mise en œuvre de la nouvelle compétence européenne en matière de sport instaurée par le traité de Lisbonne. Des organismes publics et des organisations de la société civile des 27 États membres ont présenté 207 projets. Dix-huit seront subventionnées dans quatre domaines : encouragement à la pratique d'une activité physique bienfaitrice pour la santé, éducation et formation sportives, promotion des valeurs fondamentales européennes en encourageant les personnes handicapées à faire du sport et égalité hommes-femmes dans le sport. Les projets seront menés entre décembre 2009 et mars 2011.

Pour plus d'informations :

http://ec.europa.eu/sport/preparatory_actions/doc743_fr.htm

Mobiliser les TIC pour l'économie à faible intensité de carbone

La Commission a annoncé le 4 octobre dernier une série de propositions pour renforcer la contribution des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'efficacité énergétique. La Commission a choisi une recommandation, acte non contraignant, comme cadre de ses propositions. Cette recommandation invite le secteur des TIC à conclure une convention collective sur les technologies de mesure de l'efficacité énergétique : précision, transparence et vérifiabilité en étant les critères majeurs. Des objectifs devraient également concerner la consommation d'énergie et les émissions de carbone des TIC au niveau tant du secteur que de l'entreprise.

Deuxième élément, établir des partenariats de travail entre le secteur des TIC et d'autres secteurs très gourmands en énergie, dont les bâtiments/la construction et les transports/la logistique. Ces partenariats définiraient où et comment les TIC peuvent améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions des secteurs à forte intensité énergétique.

Troisième point, la Commission invite les Etats membres à encourager l'utilisation des solutions TIC pour l'efficacité énergétique et l'élaboration de politiques sur base de données probantes.

Dans sa recommandation, la Commission s'engage à examiner les progrès et en publier les résultats en 2012. Elle proposera que la recherche connexe continue de bénéficier du soutien de différents programmes européens. Le secteur est invité à surmonter sa confusion actuelle des méthodologies de comptage du carbone et de l'énergie. La Commission dénonce l'absence de données fiables sur la performance énergétique et environnementale, le caractère non comparable d'objectifs que se fixent les sociétés, l'absence de transfert des bonnes pratiques et les affirmations « vertes » de certaines sociétés. Regroupant des associations telles que Digital Europe, TechAmerica et GeSI (Global e-Sustainability Initiative), le nouveau forum du secteur « ICT for Energy Efficiency » (ICT4EE) est invité à présenter une feuille de route trois mois. Cette feuille de route devrait englober une stratégie globale de recherche de modes communs de mesure et de vérification de la performance énergétique. Un bilan serait fait de ce qui existe aujourd'hui en termes de normes, méthodologies et pratiques de communication de données par les entreprises. Le forum ICT4EE fera chaque année un rapport à la Commission sur les progrès accomplis.

Bâtiments et transports

Le secteur des TIC est invité à travailler avec la plate-forme issue de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, afin de veiller à un impact optimal des TIC sur l'utilisation énergétique. Les TIC devraient aussi faire en sorte que les « outils » appropriés contribuent au développement actuel de la méthodologie. Dans le secteur des transports et de la logistique, les TIC sont invités à arrêter des principes communs pour intégrer l'information sur la consommation d'énergie et les émissions de carbone aux systèmes logistiques TIC. Enfin, le forum ICT4EE doit établir des liens appropriés vers à la fois le secteur des bâtiments et celui des transports et de la logistique. Le forum ICT4EE devra d'ailleurs faire rapport à la Commission fin 2012, sur son action dans les deux secteurs visés.

Quant aux Etats membres, ils devront créer et lancer l'initiative nécessaire pour appliquer les mesures préconisées, et faire un bilan annuel de leurs actions et progrès à la Commission. Ils sont aussi incités à orienter la demande vers les TIC à haute efficacité énergétique dans l'économie. La recommandation invite le secteur des TIC à préciser en 2011 les objectifs d'efficacité énergétique visant à dépasser les objectifs 2020 de l'UE en 2015.

Empreinte carbone des TIC

La recommandation vise à veiller, par des mesures pratiques et des accords volontaires, à ce que le secteur des TIC permette dès 2020 des économies de consommation d'énergie plus élevées que sa propre consommation. L'utilisation des TIC grand public représente quelque 8 % de la consommation d'électricité de l'UE. Ce montant pourrait atteindre 10,5 % en 2020. La Commission prévient que l'utilisation d'énergie des TIC en général augmente plus vite que les améliorations de l'efficacité énergétique. Utilisés intelligemment, les TIC pourraient économiser 15 % des émissions dans d'autres secteurs comme les bâtiments et les transports.

Pour plus d'informations:

http://ec.europa.eu/information_society/activities/sustainable_growth/energy_efficiency/index_en.htm

Coopération électronique entre administrations publiques

Le nouveau programme 2010-2015 visant à améliorer la coopération électronique entre les administrations publiques des États membres de l'UE est entré en vigueur le 23 octobre. Baptisé « solutions d'interopérabilité pour les administrations publiques européennes » (ISA pour « Interoperability Solutions for European Public Administrations »), il doit faciliter les interactions électroniques transfrontalières et transsectorielles entre administrations publiques européennes, ce qui permettra la fourniture de services publics électroniques et assurera l'existence de solutions communes.

Il définira ses priorités à partir de la stratégie d'interopérabilité européenne qui est actuellement en cours d'élaboration par la Commission, avec le soutien des administrations des États membres.

Pour plus d'informations : <http://ec.europa.eu/idabc/en/document/7706>

La mobilité urbaine déclinée en vingt actions

La Commission européenne a adopté le 30 septembre dernier un plan d'action sur la mobilité urbaine. Dans ce document elle détaille 20 actions qu'elle estime pouvoir mener à bien pour aider les villes et les régions à élaborer une nouvelle culture de la mobilité. Il s'agit de donner aux autorités locales des outils qui leur permettront de réfléchir à une politique de mobilité durable. Entre autres actions, la Commission veut encourager les villes à adopter des plans intégrés de mobilité. Elle s'engage à publier du matériel d'information et des documents d'orientation concernant certains aspects de ces plans, comme la distribution du fret dans les villes et les systèmes de transport intelligent. D'ici 2010, elle entamera des pourparlers avec les opérateurs de transport public pour définir des engagements volontaires en matière de droits des passagers, y compris pour les personnes à mobilité réduite. Elle élaborera un guide Internet sur les véhicules propres. Un observatoire virtuel sur la mobilité urbaine sera créé. La Commission fait aussi savoir qu'elle étudiera les différentes règles d'accès aux zones vertes mises en place dans l'UE et facilitera l'échange de bonnes pratiques en la matière. En ce qui concerne le financement de la mobilité urbaine, la Commission publiera aussi un guide sur les financements disponibles dans le cadre de la politique de cohésion, ce qui au moins devrait permettre aux villes et aux régions de tirer le maximum des possibilités qui existent en la matière.

Pour plus d'informations :

http://ec.europa.eu/transport/urban/urban_mobility/action_plan_en.htm

Un service européen de péage routier d'ici cinq ans

Les Européens pourront bénéficier d'ici cinq ans maximum d'un système unique de télépéage routier, qui leur permettra d'utiliser un même abonnement et un même équipement dans tous les pays de l'UE. La Commission européenne a adopté, le 6 octobre, la décision « technique » qui permettra le lancement de ce service, grâce à des spécifications techniques harmonisées. A l'heure actuelle, les systèmes de télépéage introduits par divers Etats membres sont incompatibles entre eux. Pour aller du Portugal au Danemark, un chauffeur routier désirant utiliser le télépéage doit par exemple disposer aujourd'hui d'au moins cinq équipements différents dont chacun est couvert par un contrat particulier avec un gestionnaire particulier. Le nouveau système européen devrait donc faciliter grandement les opérations et limitera le nombre de transactions en espèce aux gares de péage. Par la même occasion, il devrait fluidifier le trafic routier. Le système sera disponible dans un délai de trois ans pour tous les véhicules de plus de 3,5 tonnes ou autorisés à transporter plus de neuf passagers, conducteur compris. Il sera disponible pour tous les autres véhicules - donc les voitures particulières - dans un délai de cinq ans. Les utilisateurs pourront s'abonner auprès du prestataire de service de leur choix. Les percepteurs communiqueront les droits de péage dus aux prestataires de service, qui les factureront ensuite aux utilisateurs.

Les coordonnateurs RTE-T remettent à la Commission européenne leur rapport final

Les coordonnateurs des six projets prioritaires du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) ont remis, mercredi 7 octobre, au commissaire européen des Transports leur quatrième rapport sur l'avancement des travaux. Il s'agit aussi du rapport final de leur premier mandat, présentant un état des lieux détaillé sur les projets prioritaires dont ils ont la charge.

Ainsi pour l'axe ferroviaire Berlin-Palermo (le projet prioritaire n° 1), le coordonnateur constate des « progrès satisfaisants » dans les travaux. En particulier, le rapport se félicite d'un lancement imminent du tunnel ferroviaire du Brenner, qui de longue date était le talon d'Achille du projet

De même, le projet prioritaire n° 17 (Paris-Strasbourg-Stuttgart-Vienne-Bratislava) avance bien et, selon son coordonnateur Peter Balazs, pourrait être réalisé à relativement court terme.

L'avancée la plus importante était constituée par la signature d'un accord de financement de la partie la plus difficile du projet reliant Stuttgart à Ulm. Cette section devrait être terminée d'ici 2020. D'autres travaux toutefois devraient encore être achevés comme la deuxième partie du TGV Est européen, le financement de la section Munich-Salzburg et le raccordement entre l'axe ferroviaire et les aéroports qui se trouvent dans la région.

Parmi les actions à entreprendre dans l'avenir proche restent en particulier:

- la définition et le choix du futur opérateur de l'infrastructure du tunnel du Brenner (à déterminer par l'Autriche et par l'Italie) ;
- la mise en place conjointe, entre Italie et l'Autriche, d'une structure de financement unique ;
- le renforcement du financement et une meilleure coordination des travaux entre l'Allemagne et l'Autriche (pour la route d'accès au nord du tunnel) et en Italie (pour la route d'accès du sud).

Les rapports peuvent être consultés sur:

http://ec.europa.eu/transport/infrastructure/european_coordinators/2009_en.htm

Faciliter l'accès des projets au programme Marco Polo

De nouvelles règles facilitant la participation des entreprises au programme Marco Polo, qui soutient des projets de transport durable, ont été adoptées le 9 octobre par la Commission européenne. Une réduction du délai entre la date de dépôt de la demande et la signature de la convention de subvention, un abaissement général des seuils minimums d'admissibilité des projets à un concours financier, ainsi qu'une plus grande souplesse dans les délais de réalisation des objectifs des projets sont autant de modifications qui devraient entrer en vigueur lors du prochain appel à propositions, début 2010. En outre, le transfert modal sera étendu aux conteneurs et véhicules de transport vides qui seront effectivement retirés des routes. Successeur du programme PACT, Marco Polo se donne pour objectif de faire basculer sur un autre mode de transport ou d'éviter, dans une large mesure, l'augmentation prévue du transport routier international, estimée à 20 milliards de tonnes-kilomètres par an. Concrètement, ce programme encadre le concours financier accordé aux projets qui s'engagent à réduire l'engorgement des infrastructures routières ou encouragent les modes de transport plus durables, comme le transport ferroviaire, maritime ou par voie navigable intérieure. Grâce à ces modifications, la Commission espère encore renforcer l'attrait, pour les entreprises, du programme dont le budget a été multiplié par quatre, pour atteindre au cours de la période 2007-2013, une enveloppe de 450 millions d'euros. Si aucune mesure déterminante n'est prise, le transport routier de marchandises devrait augmenter d'environ 50 % dans l'Union européenne d'ici à 2010 et le trafic transfrontalier doubler d'ici à 2020 .

Pour en savoir plus sur le programme Marco-Polo :

http://ec.europa.eu/transport/marcopolo/home/home_en.htm



Financements pour le réseau transeuropéen de transport

La Commission européenne a dévoilé, le 21 octobre, les projets d'infrastructure qui bénéficieront d'une enveloppe communautaire de 500 millions d'euros libérée au titre du programme du réseau transeuropéen de transport (RTE). Initialement, cette enveloppe devait être étalée sur plusieurs années mais elle a été avancée en réponse à la crise. Une deuxième série de projets devrait être sélectionnée d'ici la fin de l'année. Projets retenus (contribution communautaire entre parenthèse) :

- Autriche : Travaux en gare ferroviaire de Melk (3 400 000 EUR)
- Belgique : Reconstruction du pont Noorderlaan (1 342 000 EUR)
- France : Nouvelle ligne ferroviaire à grande vitesse LGV Est - Tronçon Baudrecourt- Vendenheim (75 996 000 EUR)
- Allemagne : Rénovation du pont de Randersacker sur le Main (2 395 000 EUR) + Élargissement de la capacité de transbordement du port de Cologne (3 330 000 EUR)
- Hongrie : Travaux à l'aéroport de Budapest (7 560 000 EUR)
- Italie : Autoroute périphérique de Rome (2 981 000 EUR) + Accessibilité du port de Venise-Marghera (3 912 000 EUR) + Hub ferroviaire de Turin (52 740 000 EUR) + Trafic aérien : Intégration de la communication et de la surveillance (4 048 000 EUR)
- Pays-Bas : Tunnel pour l'autoroute urbaine à Maastricht (15 000 EUR)
- Portugal : Plan de développement de l'aéroport de Faro (6 016 000 EUR)
- Espagne : Construction de la voie rapide autour de Séville (23 969 000 EUR)
- Suède : Infrastructures du port de Malmö (5 922 000 EUR) + Projet routier – connexion de Partihall (16 296 000 EUR)
- Royaume-Uni : Dragage et réhabilitation de l'estuaire de la Tamise (14 174 000 EUR) + Système de gestion du trafic routier (11 670 000 EUR) + Travaux sur l'axe routier Felixstowe-Nuneaton (9 234 000 EUR)

M. Tajani préconise un « fonds spécial » pour les transports

Le commissaire aux Transports, Antonio Tajani, s'est dit personnellement favorable à la mise en place d'un « fonds spécial pour les transports » pour financer les investissements dans ce secteur. Il l'a indiqué le 20 novembre à Bruxelles, lors d'une conférence sur l'avenir de la politique commune des transports, qui a fait le point sur les résultats d'une consultation publique sur ce sujet dans la perspective d'un nouveau Livre blanc en 2010. Les résultats de la consultation montrent que la question du financement est au cœur des préoccupations. Personne ne le nie : la transition vers une économie à faible teneur en carbone, voulue par la Commission, nécessitera une refonte coûteuse du système actuel de transport. D'où viendront les fonds ? Essentiellement du secteur public, comme aujourd'hui, parient la majorité des contributions. La question de l'internalisation des coûts des transports (principe du « pollueur payeur ») ne fait pas l'unanimité, avec l'industrie et le transport routier comme principaux opposants. La plupart des États soutiennent pourtant le principe et ont profité de la consultation pour répéter que l'utilisation des revenus issus de l'internalisation devrait être laissée à leur entière appréciation. Fin de non-recevoir donc pour la demande du secteur des transports de réinvestir eux-mêmes ces revenus. Il y a par contre un consensus sur le fait qu'il faudra investir dans les infrastructures et que le budget du réseau transeuropéen (RTE) de transport devrait être augmenté



dans les prochaines perspectives financières de l'UE. Pour rappel, le budget RTE pour la période 2007-2013 est de 8 milliards d'euros. La Commission en proposait 20 milliards d'euros. Parmi d'autres points, on notera que les ONG environnementale plaident pour l'adoption de limites d'émissions de CO2 du secteur des transports. Elles suggèrent la mise en place d'un mécanisme européen d'échange des droits d'émission pour tous les modes. Il y a aussi un consensus presque général pour souligner le potentiel des véhicules électriques. Beaucoup estiment que des politiques de soutien - notamment fiscal - devraient être mises en place. Le concept de « corridor de transport vert » reçoit un écho positif. Une ouverture plus poussée des marchés du transport – spécifiquement du cabotage routier et du transport ferroviaire - reçoit aussi un (large) écho favorable, sauf de la part des syndicats.

Pour consulter les conclusions sur la future politique des Transports :

http://ec.europa.eu/transport/strategies/events/2009_11_20_future_of_transport_en.htm

DOSSIER

De la Présidence suédoise à la Présidence espagnole de l'Union européenne
Bilan et perspectives**Des réussites et quelques frustrations pour la présidence suédoise**

La Suède a permis à l'Union d'avancer sur plusieurs dossiers d'envergure. Du Parlement à la Commission européenne, les partenaires européens se sont montrés satisfaits, mais il faudra attendre l'issue du sommet de Copenhague pour dresser le bilan de la présidence. Le premier dossier de poids réglé sous présidence suédoise a été celui de l'évolution institutionnelle de l'Union. Particulièrement attendue sur l'entrée en vigueur du traité, la présidence suédoise a su faire ses preuves grâce à un sens de la diplomatie exemplaire et à un agenda bien géré.

Le tout en calmant les esprits de certains Etats membres désireux de durcir leur attitude à l'égard de Vaclav Klaus. Stockholm a également su donner l'impulsion nécessaire à une nomination rapide des deux nouveaux responsables européens, Herman Van Rompuy et Catherine Ashton. En choisissant des personnalités neutres, la Suède est parvenue à mettre d'accord la France et l'Allemagne tout en ménageant les petits Etats. La principale déception a porté sur la méthode. Traditionnellement attachée à la transparence, la Suède a été lourdement critiquée pour avoir laissé faire les Etats au cours de tractations intergouvernementales particulièrement opaques. Cet épisode a provoqué une certaine frustration à Bruxelles.

Des avancées contestées en matière de régulation financière

Après le plan de relance, il s'agissait pour la présidence suédoise de définir des solutions à long terme afin d'assurer une sortie de crise durable. La crise financière a montré les faiblesses du cadre réglementaire et du régime de surveillance des établissements financiers actuellement en vigueur. La présidence suédoise a fait adopter les nouvelles bases établies par le rapport Larosière, à l'issue du sommet européen des 10 et 11 décembre. Obtenir un tel accord n'a pas été facile, précise une source diplomatique, car « la volonté des Etats a diminué chaque jour avec la sortie de crise progressive ». Si côté suédois on s'en félicite, le nouveau système européen de supervision financière a été jugé bien trop faible par les coordinateurs de la commission Affaires économiques du Parlement européen, co-décideur en matière de fiscalité. De son côté, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a dénoncé, mercredi 16 décembre à Strasbourg, un compromis des Etats « trop dilué » par rapport au projet initial.

Elargissement : ouverture et accélération des négociations

Malgré les réticences bien connues de plusieurs Etats membres comme la France, l'Allemagne ou Chypre, la Suède est parvenue à obtenir l'ouverture d'un nouveau chapitre de négociation avec la Turquie. Si le soutien suédois à cette candidature ne fait aucun doute, certains experts déplorent un manque de positionnement clair.

L'Espagne met l'accent sur l'emploi, le traité et les citoyens

L'Espagne a dévoilé le 8 décembre dernier ses priorités pour ses six mois à la tête de l'UE lors du premier semestre 2010. L'Espagne sera le premier pays à accéder à la présidence tournante depuis la nomination du président permanent du Conseil et de la Haute représentante aux affaires extérieures.

Les priorités de la prochaine présidence espagnole du Conseil de l'UE seront tout d'abord économiques, puis liées à la mise en oeuvre du traité de Lisbonne et enfin axées sur les droits des citoyens.

L'Espagne sera le premier pays à assurer ce rôle sous les règles de Lisbonne et devra de ce fait officier durant une période de transition. Elle entamera son semestre à la tête du Conseil le 1er janvier 2010 et ses priorités s'inscriront dans le cadre du programme du dix-huit mois mis en place par le trio de présidences Espagne-Belgique-Hongrie et approuvé par le Conseil Affaires générales du 7 décembre.

La première priorité sera l'économie

Il s'agira tout d'abord de relancer l'économie européenne, la croissance et la création d'emploi. La présidence souhaite ainsi que l'UE adopte la nouvelle « stratégie UE 2020 », présentée par la Commission le 24 novembre, durant le Conseil européen de printemps même si certains éléments pourront être entérinés lors du dernier Sommet de juin. Pour le secrétaire d'Etat, le test le plus difficile sera la gouvernance de cette stratégie et il faudra aussi veiller à impliquer toutes les institutions y compris le Parlement européen. Les autres objectifs économiques de la présidence seront de faire approuver par le Parlement et le Conseil le nouveau système de supervision financière ainsi que le plan d'action sur l'efficacité énergétique 2010-2012 sur base des résultats obtenus lors de la Conférence internationale de Copenhague sur le climat.

La deuxième priorité de l'Espagne sera la mise en oeuvre du traité de Lisbonne et notamment la création d'une véritable politique étrangère commune, ce qui n'existe pas encore en Europe

Le président stable et la Haute représentante devraient aider à convertir l'UE en un « acteur global » tout comme le futur service pour l'action extérieure dont la structure et l'organisation devront être approuvées avant avril. La présidence souhaite à ce titre y parvenir en usant d'une méthode très ouverte, en consultation avec le Parlement européen. Elle compte aussi lancer sous son mandat certaines dispositions du traité moins évoquées, comme l'initiative citoyenne européenne qui permet à un million de citoyens de demander à la Commission de faire des propositions dans un domaine précis, ou la clause de solidarité, qui prévoit le soutien des Etats membres à un autre Etat membre victime d'attaques terroristes ou de désastres naturels.

La troisième grande priorité de l'Espagne est liée aux droits des citoyens

Faisant notamment référence au programme de Stockholm qui a été approuvé lors du Conseil européen des 10 et 11 décembre et qui prévoit la mise en place d'un nouvel espace de liberté, sécurité et justice pour les citoyens. Mais la présidence espagnole insistera aussi sur un point particulier : l'adoption d'une directive sur la non-discrimination avec en ligne de mire la question de la violence faite aux femmes. Elle compte se montrer très persuasive sur ce dernier point et mettre ce débat national sur la table de l'UE

La Présidence n'a pour l'instant pas évoqué la réforme générale du budget de l'UE qui devrait être lancée sous le semestre espagnol. Quant aux travaux du groupe de réflexion sur l'avenir de l'Europe, présidé par l'ancien Premier ministre socialiste espagnol Felipe González, elle a indiqué que les conclusions devraient être remises lors du Conseil européen de mars ou de juin.